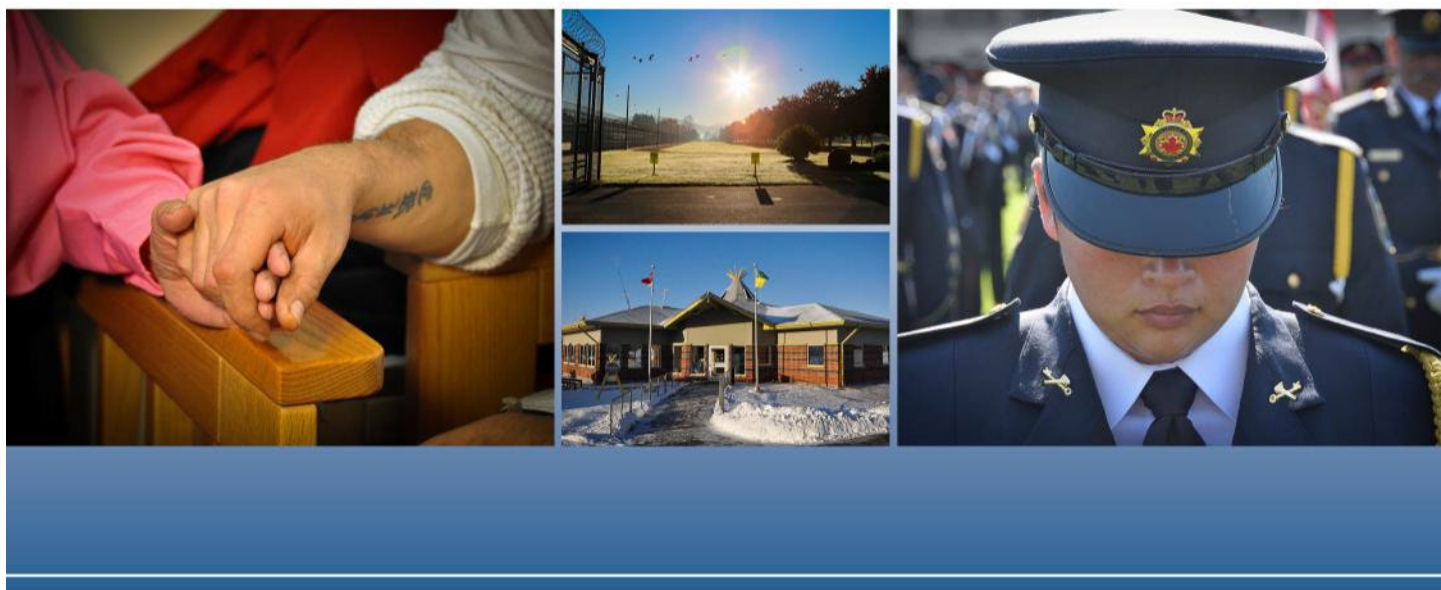


SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Caractéristiques et prédicteurs des incidents avec violence en établissement

2026 – N° R-488

ISBN: 978-1-100-00119-7

N° de cat.: PS83-3/488F-PDF

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

Canada

Caractéristiques et prédicteurs des incidents avec violence en établissement

Laura Hanby

Alexa Hildenbrand

Danielle Hawthorn

et

Angela Smeth

Service correctionnel du Canada

2026

Remerciements

Nous remercions sincèrement nos partenaires opérationnels de leur collaboration et de leur soutien tout au long du projet. Nous sommes également reconnaissantes des commentaires et des contributions perspicaces fournis par nos collègues de la Direction de la sécurité préventive et du renseignement, du Secteur des délinquantes, du Secteur des initiatives pour les Autochtones et des Services de santé.

Résumé

Mots clés : *violence en établissement, délinquantes et délinquants ethnoculturels, comportement en établissement.*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a notamment pour responsabilité d'assurer la sécurité du personnel et des personnes incarcérées sous responsabilité fédérale au Canada. L'étude avait pour objectif de fournir un portrait actualisé des caractéristiques de la violence en établissement, ainsi que du profil, des expériences en établissement et des prédicteurs individuels des personnes incarcérées qui se livrent à la violence en établissement. L'échantillon était composé de personnes incarcérées sous responsabilité fédérale désignées comme instigatrices d'un incident avec violence entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2024 ($N = 7\,735$) et d'un groupe témoin composé de personnes incarcérées ayant été impliquées dans un incident sans violence au cours de la même période ($N = 13\,019$). Les rapports d'incident d'un sous-échantillon du groupe d'étude ont été codés pour mettre en contexte les incidents avec violence ($N = 1\,410$).

Les batailles entre personnes incarcérées et les voies de fait contre des personnes incarcérées étaient plus fréquentes que les voies de fait contre le personnel dans les établissements pour hommes et pour femmes. Des voies de fait contre les personnes incarcérées et le personnel s'étaient produites plus souvent dans les établissements à sécurité maximale, tandis que des batailles entre personnes incarcérées s'étaient produites plus souvent dans les établissements à sécurité moyenne. Une plus grande proportion d'incidents avec violence étaient survenus dans les régions des Prairies et de l'Ontario. La plupart des incidents avec violence s'étaient produits en dehors des heures normales et dans les aires communes des établissements pour hommes, mais dans les aires privées des établissements pour femmes, probablement en raison de la structure du logement. La plupart des incidents n'impliquaient pas d'arme autre que les mains et les pieds, et des décisions disciplinaires et de règlement en matière de gestion des cas, comme les rapports d'incident et les listes des incompatibilités, étaient les résultats les plus courants. Le recours à la force par le personnel était plus fréquent dans les incidents impliquant des personnes noires, ce qui peut refléter une perception différente de la menace ou des modèles d'intervention en établissement qui justifient un examen plus approfondi.

Les personnes instigatrices d'incidents avec violence étaient le plus souvent des personnes blanches ou autochtones, jeunes et célibataires qui purgeaient une peine d'une durée déterminée. Dans l'ensemble, les personnes instigatrices d'incidents avec violence présentaient des besoins plus complexes et affichaient un comportement plus problématique en établissement que celles qui n'avaient pas provoqué d'incidents avec violence. La plupart des personnes instigatrices avaient des niveaux de responsabilisation et de motivation moyens et avaient terminé les programmes qui leur avaient été assignés dans les établissements pour hommes et pour femmes.

Les personnes dans les établissements à sécurité moyenne et maximale étaient plus susceptibles de provoquer un incident avec violence que celles dans les établissements à sécurité minimale. L'âge, l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité (GMS) et les antécédents de violence étaient également des prédicteurs significatifs de ces incidents. Le groupe ethnoculturel était un prédicteur significatif, les personnes autochtones et noires étant plus susceptibles d'être

désignées comme instigatrices. Ces constatations peuvent témoigner de facteurs systémiques, tels que des préjugés en établissement, une surveillance différentielle et des inégalités sociales plus générales, plutôt que d'un risque inhérent. L'impulsivité et le fait d'avoir des besoins considérables ou supérieurs en matière de santé mentale sont apparus comme des prédicteurs significatifs chez les hommes seulement.

Les prédicteurs individuels de la violence en établissement dégagés dans la présente étude correspondent largement aux constatations tirées de la littérature. Des variations ont été observées selon le genre et le groupe ethnoculturel, ce qui met en évidence certaines nuances dans les prédicteurs et les caractéristiques des incidents avec violence. Bien que cette étude ait été réalisée à partir des données administratives disponibles et n'ait pas permis de saisir les aspects potentiels pour chaque établissement qui pourraient avoir une incidence sur la violence, elle constitue une base pour les recherches futures.

Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	vii
Liste des annexes	vii
Introduction.....	1
Cadres théoriques.....	2
Profil des personnes incarcérées se livrant à la violence en établissement.....	3
Caractéristiques des incidents avec violence	5
Incidence de l'environnement carcéral sur la violence.....	6
Étude actuelle.....	7
Méthode	8
Personnes participantes	8
Mesures	11
Approche analytique	14
Résultats.....	16
Caractéristiques des incidents avec violence	16
Profil des personnes instigatrices d'incidents avec violence	27
Expériences en établissement des personnes instigatrices d'incidents avec violence	43
Analyse	58
Limites de l'étude et orientations futures.....	61
Bibliographie.....	65

Liste des tableaux

Tableau 1	<i>Emplacement et cote de sécurité au moment de l'incident</i>	9
Tableau 2	<i>Groupes ethnoculturels de l'étude par type d'établissement (selon le genre)</i>	10
Tableau 3	<i>Types d'incidents avec violence</i>	16
Tableau 4	<i>Emplacement et cote de sécurité au moment de l'incident avec violence</i>	20
Tableau 5	<i>Caractéristiques des incidents avec violence comportant un recours à la force dans les établissements pour hommes</i>	23
Tableau 6	<i>Types d'incidents</i>	24
Tableau 7	<i>Types d'armes utilisées</i>	25
Tableau 8	<i>Gravité des blessures et soins médicaux</i>	26
Tableau 9	<i>Mesures disciplinaires et règlements découlant des incidents</i>	27
Tableau 10	<i>Caractéristiques démographiques</i>	29
Tableau 11	<i>Caractéristiques des peines et des infractions</i>	30
Tableau 12	<i>Domaines de besoins dynamiques à l'admission</i>	37
Tableau 13	<i>Caractéristiques de l'engagement à l'admission</i>	40
Tableau 14	<i>Besoins en traitement selon la gravité de la consommation de substances</i>	41
Tableau 15	<i>Évaluation des besoins en santé mentale</i>	43
Tableau 16	<i>Type d'incident impliquant la personne avant l'incident avec violence</i>	46
Tableau 17	<i>Placements dans une unité d'intervention structurée avant l'incident avec violence dans les établissements pour hommes</i>	49
Tableau 18	<i>Griefs déposés avant l'incident avec violence</i>	50
Tableau 19	<i>Participation à des interventions prosociales avant l'incident avec violence</i>	52
Tableau 20	<i>Régression logistique examinant les incidents avec violence dans les établissements pour hommes</i>	54
Tableau 21	<i>Régression logistique examinant les incidents avec violence dans les établissements pour femmes</i>	57

Liste des figures

Figure 1 <i>Types d'incidents avec violence par niveau de sécurité dans les établissements pour hommes</i>	18
Figure 2 <i>Incidents comportant un recours à la force</i>	22
Figure 3 <i>Types d'infractions</i>	32
Figure 4 <i>Détermination du risque et des besoins à l'admission</i>	35
Figure 5 <i>Implication antérieure dans des incidents et accusations d'infraction disciplinaire avant un incident avec violence</i>	45

Liste des annexes

Annexe A : Groupes ethnoculturels et options d'auto-identification	70
Annexe B : Tableaux supplémentaires sur les caractéristiques des incidents avec violence.....	71
Annexe C : Examen d'autres indicateurs de besoins dynamiques.....	73

Introduction

Le SCC est responsable de la sécurité du personnel et des personnes incarcérées dans les établissements fédéraux au Canada¹. En cas de violence en établissement, on consigne le rôle des personnes impliquées dans l'incident, les rôles les plus courants étant ceux de personne instigatrice ou de victime. Aux fins du présent rapport, la violence en établissement englobe plusieurs types d'incidents. Le SCC définit des voies de fait comme un incident au cours duquel une personne emploie la force d'une manière intentionnelle contre une autre personne, menace une autre personne ou aborde une autre personne en portant ostensiblement une arme (SCC, 2016a). Les voies de fait en établissement peuvent être distinguées entre les voies de fait contre une personne incarcérée, c'est-à-dire quand au moins une personne peut être clairement désignée comme l'instigatrice de voies de fait contre au moins une autre personne incarcérée, et les voies de fait contre un membre du personnel, c'est-à-dire lorsqu'au moins une personne peut être clairement désignée comme l'instigatrice de voies de fait contre le personnel. De plus, le SCC définit une bataille entre personnes incarcérées comme une altercation entre deux ou plusieurs personnes incarcérées, où toutes les personnes impliquées sont désignées comme instigatrices du fait que leur rôle est difficile à établir (SCC, 2016a).

Le rapport annuel 2023 à 2024 du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) (BEC, 2024) présentait les résultats d'une enquête sur les actes de violence commis par des personnes incarcérées à l'endroit du personnel et de personnes incarcérées dans les établissements fédéraux. Cette enquête a permis de déterminer qu'environ le tiers des voies de fait entre personnes incarcérées et 40 % des voies de fait contre le personnel s'étaient produites dans les six établissements à sécurité maximale. De plus, le nombre de voies de fait avait doublé au cours des cinq dernières années (BEC, 2024). Dans son rapport annuel 2018 à 2019 (BEC, 2019), le BEC a fait état du plus grand nombre de voies de fait enregistrées tant contre des personnes incarcérées que contre le personnel, ces taux ayant triplé en 2023 à 2024 à l'Établissement d'Edmonton pour femmes (BEC, 2024). Dans les établissements d'Edmonton en particulier, le BEC (2019) a fait état de préoccupations concernant la sécurité du personnel et la violence entre personnes

¹ Bien que la loi fasse référence aux « délinquants », dans le présent rapport, on a choisi d'éviter ce terme dans la mesure du possible pour reconnaître qu'elle stigmatise davantage les personnes incarcérées et pour axer le langage sur les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ou les personnes incarcérées. Des termes comme « personne » ou « individu » sont également utilisés tout au long du document.

incarcérées envers les « personnes bénéficiant d'une protection »². La présente étude fournit un contexte supplémentaire à l'égard de ces incidents en fournissant un portrait du profil et des caractéristiques de la violence en établissement, ce qui pourrait aider à orienter l'élaboration future des politiques et des pratiques du SCC.

Cadres théoriques

Plusieurs cadres théoriques ont été élaborés pour expliquer la violence en établissement. Une théorie, le modèle d'importation, interprète la violence en établissement comme un produit des caractéristiques que les individus apportent quand ils sont incarcérés (Camlibel et coll., 2021). La recherche postule que des facteurs démographiques, comme l'âge et l'origine ethnique, la personnalité et les antécédents peuvent influencer sur le risque qu'une personne adopte un comportement violent en établissement (Camlibel et coll., 2021; van Ginneken et Wooldredge, 2024). Plus précisément, les personnes incarcérées qui sont plus jeunes, issues de groupes racisés et qui ont des antécédents criminels et violents peuvent être plus fréquemment désignées comme ayant une inconduite en établissement (van Ginneken et Wooldredge, 2024).

En revanche, le modèle de privation interprète la violence en établissement comme un produit de l'environnement carcéral, étant donné que les personnes sont confrontées à de multiples nouveaux facteurs de stress au cours de leur incarcération (Camlibel et coll., 2021). La recherche suggère que la gestion des facteurs de stress liés à l'incarcération, au soutien social, aux conditions physiques et aux nouveaux règlements est associée à l'adoption ou non d'un comportement violent par la personne (Camlibel et coll., 2021). Plus précisément, les personnes incarcérées qui ont de mauvaises relations avec le personnel, qui sont dans de grands établissements et qui sont logées dans des établissements à niveau de sécurité supérieur sont plus susceptibles de commettre des actes d'inconduite (van Ginneken et Wooldredge, 2024).

La théorie de la tension générale englobe à la fois les modèles d'importation et de privation, suggérant que la violence en établissement est le produit de caractéristiques situationnelles et individuelles (Blevins et coll., 2010). Plus précisément, les milieux carcéraux peuvent être une source de tension, où les stratégies d'adaptation sont sélectionnées en fonction des caractéristiques individuelles (Blevins et coll., 2010; Butler et coll., 2022; Wooldredge,

² L'expression « personnes bénéficiant d'une protection » n'est pas un terme propre au SCC, mais plutôt un descripteur général utilisé par le BEC pour désigner des groupes qui nécessitent des mesures de protection et des considérations supplémentaires dans les établissements correctionnels.

2020). D'autres théories accordent plus ou moins de poids aux prédicteurs d'incidents individuels ou en établissement. Cependant, il n'y a pas de consensus dans la littérature sur la théorie qui expliquerait le mieux la violence en établissement.

Profil des personnes incarcérées se livrant à la violence en établissement

De multiples variables de risque individuelles ont fait l'objet d'études approfondies en tant que facteurs de risque de violence. L'âge, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, les antécédents de violence, l'affiliation à un GMS³, la personnalité et les attitudes antisociales sont des caractéristiques personnelles uniques qui se sont avérées être associées à la violence en établissement (Cihan et Sorensen, 2019; McGuire, 2018; Schenk et Fremouw, 2012; Taaka et coll., 2024). À l'appui de ces constatations, d'autres études ont révélé que les personnes plus âgées, incarcérées depuis plus longtemps, ayant un soutien social, participant à des programmes, peu agressives et n'ayant aucun besoin en santé mentale étaient moins susceptibles de commettre des voies de fait (McNeeley, 2021; Schenk et Fremouw, 2012). Il est intéressant de noter que Taaka et ses collaborateurs (2024) ont constaté que plus de la moitié des personnes ayant commis des voies de fait contre des membres du personnel n'avaient commis qu'un seul incident de violence en établissement.

Il est important de reconnaître les nuances présentes dans les prédicteurs individuels de la violence, comme les besoins en santé mentale. Glazener et Nakamura (2020) ont constaté qu'il y avait plus de cas d'inconduite violente quand la population carcérale présentait une proportion plus élevée de personnes ayant des besoins en santé mentale. D'autres recherches ont révélé que la victimisation était plus susceptible de se produire chez les personnes ayant des besoins en santé mentale jugés moins importants, comme l'anxiété (Wolff et coll., 2009), et que les personnes ayant des besoins en santé mentale étaient en fait plus susceptibles d'être victimes de violence (Listwan et coll., 2014). Bien que la santé mentale puisse être prédictive de la participation à des actes de violence en établissement, que ce soit en tant que victime ou personne responsable (Listwan et coll., 2014; Steiner et coll., 2014), d'autres recherches ont révélé que la santé mentale pourrait être mieux examinée en combinaison avec d'autres facteurs.

³ Le SCC définit un GMS comme tout « groupe, gang, organisation ou association de détenus/délinquants, structuré ou non structuré, comptant trois membres ou plus. La plupart des groupes menaçant la sécurité présents en milieu correctionnel entrent dans une des catégories de base suivantes : gangs de rue, gangs de prison, bandes de motards criminalisées, crime organisé traditionnel, gangs autochtones, groupes militant pour la suprématie blanche, groupes subversifs, organisations terroristes et groupes haineux » (SCC, 2016b).

Par exemple, une augmentation de la violence en établissement peut survenir quand une personne a à la fois des besoins en matière de consommation de substances et de santé mentale (Henry, 2020; Wood et Buttaro, 2013). Par contre, bien que les besoins en santé mentale soient associés à la violence, des symptômes particuliers, plutôt que des besoins généraux, ont également été liés au comportement violent (McGuire, 2018).

Il est également important de tenir compte de l'affiliation d'une personne à un GMS lorsqu'on examine la violence en établissement, en particulier dans les cas où les facteurs individuels et propres aux établissements sont pris en compte ensemble (DeLisi et coll., 2019). Par exemple, en examinant les troubles du comportement, comme le trouble de la personnalité antisociale, DeLisi et ses collaborateurs (2019) ont constaté que l'influence de l'affiliation à un GMS devenait négligeable pour prédire les infractions graves lorsqu'on tenait également compte des troubles du comportement. Worrall et Morris (2012) ont constaté qu'il y avait plus de voies de fait entre personnes incarcérées quand il y avait plus de GMS au sein d'un même établissement. Toutefois, des recherches plus récentes ont révélé que les personnes affiliées à un GMS étaient plus susceptibles d'adopter des comportements violents et d'enfreindre les règles (Sorensen et coll., 2024).

Plusieurs facteurs démographiques ont également une incidence sur la violence en établissement. Par exemple, Sorensen et ses collaborateurs (2011) ont constaté que les personnes noires incarcérées étaient plus susceptibles d'agresser des membres du personnel, mais moins susceptibles d'agresser un membre du personnel noir. Des recherches ont également révélé que les personnes incarcérées âgées étaient moins susceptibles de commettre des actes d'inconduite violente (Glazener et Nakamura, 2020; Listwan et coll., 2014) et d'être victimisées (Howard et coll., 2020), tandis que les personnes incarcérées plus jeunes étaient plus susceptibles de commettre une inconduite (Steiner et coll., 2014) et d'être victimisées (Steiner et coll., 2017; Wolff et coll., 2009). Bien que peu de recherches aient permis de comparer les différences dans la violence selon le genre, une étude a révélé que les hommes incarcérés qui se livraient à la violence avaient des peines plus longues, de mauvaises relations avec le personnel et des facteurs de stress familiaux externes, tandis que les femmes qui se livraient à la violence étaient impulsives, subissaient du stress en raison du personnel et avaient des facteurs de stress familiaux externes (Camlibel et coll., 2021).

De plus, une étude a révélé que la victimisation au sein des établissements diminuait

quand il y avait de meilleures relations interpersonnelles au sein de l'établissement (Wolff et coll., 2009). Les personnes plus jeunes, blanches et/ou ayant commis une infraction sexuelle étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence pendant leur incarcération (Wolff et coll., 2009). Une autre étude a révélé que le fait d'avoir été victime avant l'incarcération était associé à une nouvelle victimisation et à une inconduite en établissement (Meade et coll., 2021). Les personnes ayant indiqué avoir fait preuve d'inconduite avaient signalé plus de difficulté à respecter les règles, des inquiétudes quant à leur avenir et un manque d'autonomie au sein de l'établissement (Rocheleau, 2013). La durée de la peine peut également avoir une incidence sur la violence en établissement, puisqu'une étude a révélé que le fait pour des personnes d'être incarcérées pour des infractions avec violence assorties de peines plus longues réduisait la probabilité de commettre des voies de fait contre le personnel (Cihan et Sorensen, 2019), tandis qu'une autre étude a révélé l'inverse (Sorensen et coll., 2011). De plus, Lahm (2009) a constaté que les membres du personnel étaient plus susceptibles d'être agressés lorsque la personne incarcérée était sur le point d'être libérée. Selon une explication, les personnes qui ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle peuvent avoir l'impression de n'avoir rien à perdre; toutefois, une étude a révélé que, bien qu'il y ait eu une augmentation de la violence au début de leur peine, le taux diminuait pour correspondre à celui des personnes admissibles à la libération conditionnelle (Sorensen et Reidy, 2019).

Caractéristiques des incidents avec violence

La documentation a permis de cerner les prédicteurs de la violence en établissement en fonction de l'incident. Plus précisément, des études ont révélé que des voies de fait contre le personnel se produisaient plus souvent quand il y avait un membre du personnel et une personne incarcérée (Sorensen et coll., 2011; Steinke, 1991), et quand ils se trouvaient dans un lieu privé, comme dans une cellule ou près de celle-ci (McNeeley, 2021; Sorensen et coll., 2011; Taaka et coll., 2024). En revanche, on a constaté que des voies de fait entre personnes incarcérées se produisaient plus souvent dans les aires communes (Steinke, 1991). De plus, deux études ont révélé que des voies de fait contre le personnel étaient plus susceptibles de se produire quand les personnes incarcérées se trouvaient dans des secteurs où elles étaient assujetties à des mesures disciplinaires ou à des déplacements restreints (Steinke, 1991; Taaka et coll., 2024), et que peu de voies de fait graves avaient lieu dans les aires communes (Taaka et coll., 2024). Bien que McNeeley (2021) ait constaté que les voies de fait contre le personnel se produisaient

couramment pendant le troisième quart (c'est-à-dire de 14 h 30 à 22 h 30), une autre étude a révélé qu'elles se produisaient couramment pendant les heures normales (c'est-à-dire de 8 h à 16 h; Taaka et coll., 2024). En ce qui concerne les armes, des études ont montré que les voies de fait contre le personnel n'impliquaient pas souvent une arme en dehors des mains, des pieds ou de la bouche des individus (Sorensen et coll., 2011) et n'entraînaient pas souvent de blessures (Taaka et coll., 2024). Cette constatation a été partiellement appuyée par Rodriguez et Waggoner (2023), qui ont constaté que des armes comme de la nourriture, des liquides et de petits objets étaient le plus souvent utilisées lors de voies de fait contre des membres du personnel.

Incidence de l'environnement carcéral sur la violence

Une multitude de facteurs propres aux établissements ont été examinés en relation avec la violence en établissement, et certains semblent plus pertinents que d'autres. Par exemple, le niveau de sécurité de l'établissement a été systématiquement associé aux taux de violence en établissement, de sorte que les personnes incarcérées étaient plus susceptibles d'être reconnues coupables d'une infraction disciplinaire lorsqu'elles résidaient dans un établissement à niveau de sécurité supérieur (Gobeil, 2014). De plus, des recherches ont révélé des niveaux accrus de violence dans les établissements à niveau de sécurité supérieur (McCorkle et coll., 1995; Steiner et coll., 2017) et une diminution des taux de victimisation dans les établissements à niveau de sécurité moindre (Pérez et coll., 2010). Selon Ricciardelli et Sit (2016), il y aurait moins de violence dans les établissements à niveau de sécurité moindre grâce aux stratégies et aux services qui contribuent à favoriser les comportements moins violents, comme les activités prosociales, l'application stricte des règles et les programmes. De même, le manque d'affectations à un travail et de participation aux programmes s'est avéré lié à une probabilité accrue d'adopter un comportement violent (McGuire, 2018). Le sentiment d'ennui augmentait également la probabilité de commettre des actes d'inconduite et de violence (Rocheleau, 2013), les personnes ayant des tâches de travail quotidiennes qui exigent davantage de temps étant moins victimisées (Howard et coll., 2020).

Bien que plusieurs études aient montré que la violence en établissement se produit plus souvent lorsqu'il y a surpopulation au sein de l'établissement (par exemple : Baggio et coll., 2020; Glazener et Nakamura, 2020; Williams et Porter, 2016), une étude n'a trouvé aucun effet significatif de la surpopulation (Howard et coll., 2020), et un examen a révélé un faible effet de la surpopulation en soi (McGuire, 2018). On a plutôt constaté que des facteurs

environnementaux propres aux établissements, comme les perceptions du personnel, les conditions physiques et la cohérence des règles, influençaient le comportement en établissement (McGuire, 2018). De plus, Glazener et Nakamura (2020) ont suggéré que les effets de la surpopulation sur l'inconduite pourraient mieux s'expliquer par des facteurs de gestion de l'établissement, comme le fait que le personnel n'est pas en mesure de surveiller chaque individu.

D'autres études sont arrivées à des conclusions appuyant le fait que le milieu carcéral influe sur l'inconduite. Par exemple, on a constaté que des voies de fait contre le personnel se produisaient plus souvent quand il y avait un mécontentement à l'égard du personnel (Wolff et coll., 2009) et qu'une inconduite verbale envers le personnel était plus fréquente quand il y avait plus de conflits entre les personnes incarcérées et le personnel (Rocheleau, 2013). De plus, on a conclu que l'environnement physique de l'établissement avait une influence, avec une augmentation de la violence dans des conditions physiques perçues comme médiocres (Bierie, 2012) et une augmentation de la victimisation quand les conditions étaient perçues comme hostiles (Listwan et coll., 2014).

Étude actuelle

Compte tenu des préoccupations soulevées concernant l'augmentation de la violence en établissement, la présente étude avait pour objectif de fournir un portrait actualisé du profil et des caractéristiques de la violence en établissement. Bien que les prédicteurs individuels soient bien établis dans la littérature, dans la présente étude, on explore certaines des nuances pour jeter les bases des orientations futures de la recherche, comme les différences de profil selon le genre et le groupe ethnoculturel. L'étude porte sur les questions de recherche suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques des incidents avec violence en établissement?
2. Quel est le profil des personnes incarcérées impliquées dans des incidents avec violence?
3. Quelle est l'expérience en établissement des personnes incarcérées impliquées dans des incidents avec violence?
4. Quels sont les prédicteurs individuels des incidents avec violence en établissement?

Méthode

Personnes participantes

L'échantillon de la présente étude était composé de toutes les personnes incarcérées dans un établissement fédéral impliquées dans un incident avec violence entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2024 ($N = 7\,735$). Les incidents avec violence comprenaient tous les incidents liés à des voies de fait et au meurtre d'une personne incarcérée⁴. Ils ont été regroupés dans les catégories suivantes : les voies de fait contre une personne incarcérée, c'est-à-dire une personne incarcérée agressant une autre personne incarcérée; les batailles entre personnes incarcérées; les voies de fait contre le personnel, c'est-à-dire une personne incarcérée agressant un membre du personnel; les meurtres et tentatives de meurtre; et les autres incidents avec violence, comme les séquestrations, les agressions sexuelles et les voies de fait contre une personne qui effectue une visite. L'échantillon était limité aux personnes désignées comme instigatrices de l'incident et dont le qualificatif de participation indiquait qu'elles avaient « commis » l'incident⁵. Pour les personnes ayant été impliquées dans plusieurs incidents, c'est le dernier incident survenu durant la période d'étude qui a été retenu. Enfin, l'échantillon a été limité aux établissements du SCC, y compris aux centres régionaux de traitement pour hommes et pour femmes et aux pavillons de ressourcement gérés par le SCC⁶. De plus, on a créé un groupe témoin composé de personnes incarcérées dans des établissements fédéraux ayant commis un incident qui n'a pas été classé comme violent au cours de la même période d'étude ($N = 13\,019$)⁷. Ce groupe témoin a été sélectionné pour cerner les principales différences entre les personnes impliquées dans un incident avec violence et celles ayant d'autres comportements problématiques en établissement, par opposition à la population carcérale générale.

⁴ Les autres incidents liés à un décès ont été exclus, comme les suicides, les surdoses et les décès de causes naturelles.

⁵ Les incidents pour lesquels d'autres rôles ont été désignés, comme ceux de témoin et de complice, ont été exclus de l'échantillon, car l'implication pourrait être moins directe. De plus, les incidents pour lesquels d'autres qualificatifs d'implication ont été attribués, comme « soupçonné » et « tentative de commettre », ont été exclus, car l'implication directe est parfois difficile à établir.

⁶ Cela exclut les personnes sous responsabilité fédérale incarcérées dans un établissement visé à l'article 81.

⁷ Parmi les exemples d'incidents non violents, mentionnons les incidents liés à des objets interdits ou non autorisés, comme le trafic d'objets interdits, ceux liés aux biens, comme les dommages causés aux biens du gouvernement, et ceux liés au comportement, comme être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

Les données relatives à la région et à la cote de sécurité des personnes incarcérées au moment de l'incident sélectionné sont présentées dans le tableau 1. Dans chacun des groupes d'étude, les régions au moment de l'incident étaient plus souvent celles des Prairies et de l'Ontario. De plus, la plupart des incidents se sont produits dans des établissements à sécurité moyenne. La proportion d'incidents survenus dans les centres régionaux de traitement était faible, tant dans ceux pour hommes que pour femmes.

Tableau 1

Emplacement et cote de sécurité au moment de l'incident

Type	Établissements pour hommes (N = 19 300)				Établissements pour femmes (N = 1 454)			
	Avec violence (n = 7 151)		Sans violence (n = 12 149)		Avec violence (n = 584)		Sans violence (n = 870)	
	%	n	%	n	%	n	%	n
Région								
Atlantique	8,5	609	9,7	1 176	16,8	98	15,4	201
Québec	18,4	1 314	17,0	2 065	8,9	52	8,5	74
Ontario	24,2	1 728	33,7	4 091	24,8	145	31,4	273
Prairies	36,3	2 599	25,4	3 084	34,9	204	33,0	287
Pacifique	12,6	901	14,3	1 733	14,6	85	11,7	102
Cote de sécurité ^a								
Maximale	3,2	215	19,0	2 113	6,6	35	26,7	201
Moyenne	60,6	4 076	72,9	8 123	70,4	371	69,2	522
Minimale	36,2	2 435	8,2	914	23,0	121	4,1	31
Désignation de l'établissement								
Centre régional de traitement	5,9	422	3,3	399	3,6	21	1,1	10
Autre qu'un centre régional de traitement	94,1	6 729	96,7	11 750	96,4	593	98,9	860

^aIl manquait des renseignements sur la cote de sécurité pour 1 424 personnes dans des établissements pour hommes et 173 personnes dans des établissements pour femmes.

Le tableau 2 présente la répartition des catégories ethnoculturelles⁸ au sein de chaque groupe, tandis que l'annexe A décrit les options d'auto-identification des personnes incarcérées composant chacun des groupes ethnoculturels utilisés dans le présent rapport de recherche. Chez les hommes, les personnes blanches et autochtones constituent la majorité de l'échantillon, suivies par les personnes noires, asiatiques et multiraciales ou biraciales. Des distributions similaires sont observées dans les échantillons de femmes, bien que les femmes autochtones représentent une plus grande proportion des groupes. La majorité de l'échantillon est composée de personnes incarcérées dans des établissements pour hommes ($n = 12\,149$ dans le groupe sans violence; $n = 7\,151$ dans le groupe avec violence), tandis que le reste de l'échantillon est composé de personnes incarcérées dans des établissements pour femmes ($n = 870$ dans le groupe sans violence; $n = 584$ dans le groupe avec violence).

Tableau 2

Groupes ethnoculturels de l'étude par type d'établissement (selon le genre)

Groupe ethnoculturel	Établissements pour hommes ($N = 19\,300$)				Établissements pour femmes ($N = 1\,454$)			
	Avec violence ($n = 7\,151$)		Sans violence ($n = 12\,149$)		Avec violence ($n = 584$)		Sans violence ($n = 870$)	
	%	n	%	n	%	n	%	n
Personnes blanches	37,4	2 677	50,9	6 186	28,3	165	49,8	433
Personnes autochtones	41,4	2 960	29,0	3 519	63,9	373	40,3	351
Personnes noires	12,5	891	9,6	1 167	3,9	23	4,0	35
Personnes asiatiques	4,5	322	5,9	721	1,5	9	2,6	23
Personnes multiraciales ou biraciales	1,1	76	1,0	122	1,2	7	2,1	18
Personnes hispaniques	1,1	79	1,2	141	†	†	†	†
Autres origines ou origines inconnues	2,0	146	2,4	293	†	†	0,9	9

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

⁸ Classification fondée sur les origines culturelles, ethniques ou raciales autodéclarées de la personne, telles qu'elles sont consignées dans le Système de gestion des délinquant(e)s.

Mesures

Les données ont été recueillies à partir du Système de gestion des délinquant(e)s, la plateforme numérique essentielle à la mission du SCC utilisée pour gérer les renseignements sur les délinquants et délinquantes. Il appuie les activités du SCC en permettant au personnel de stocker, d'extraire et de gérer les données sur les délinquants et délinquantes, ce qui est essentiel pour la gestion des cas, les activités en établissement et la planification de la réinsertion sociale.

Variables associées au risque et aux besoins. Une série de variables concernant le risque statique et les besoins liés aux facteurs criminogènes ont été incluses dans la présente étude. Le risque statique a été mesuré à l'aide de l'évaluation des facteurs statiques, qui comprend l'Indice du risque criminel (IRC). L'évaluation des facteurs statiques se fonde sur des facteurs de risque statique pour aider à déterminer le niveau d'intervention et une cote de risque faible, modéré ou élevé est attribuée. Le score à l'IRC est généré en fonction de la section Dossier des antécédents criminels de l'évaluation des facteurs statiques et fournit une évaluation générée automatiquement permettant d'attribuer les degrés d'intensité des programmes correctionnels en fonction de la probabilité de récidive (Motiuk et Vuong, 2018). La présente étude utilise à la fois le score total à l'IRC (de 0 à 34, les scores les plus élevés indiquant un risque plus élevé) et les niveaux selon l'IRC (fondés sur les valeurs limites utilisées pour l'aiguillage vers des programmes correctionnels, conformément à la Directive du commissaire 726-2; SCC, 2021b). Les besoins dynamiques ont été mesurés au moyen de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé (IDAFD-R) dans sept domaines : emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes. L'outil comprend des cotes pour chacun des domaines (besoin faible, modéré ou élevé d'amélioration, facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale ou aucun besoin immédiat d'amélioration), ainsi qu'une cote globale de besoins liés aux facteurs criminogènes (faible, moyen ou élevé). En outre, certains indicateurs de l'IDAFD-R ont été examinés sur la base de leur relation théorique avec un comportement problématique en établissement, c'est-à-dire à l'égard de la capacité de résoudre des problèmes, de la maîtrise de soi, des aptitudes interpersonnelles, de l'agressivité générale, des attitudes criminelles générales et des attitudes en matière de violence.

Les évaluations de la responsabilisation, de la motivation, de la réceptivité, de

l'engagement et du potentiel de réinsertion sociale de la personne ont également été prises en considération. Une cote faible, modérée ou élevée est attribuée dans le cadre de chaque évaluation, sauf celles pour la réceptivité et l'engagement, dans le cadre desquelles on attribue des variables dichotomiques (oui/non). Ces mesures sont fondées sur les évaluations initiales réalisées à l'admission pour aider à l'élaboration du Plan correctionnel de la personne incarcérée⁹. Le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie ou le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes a fourni un contexte supplémentaire sur les besoins en matière de traitement des personnes qui avaient fait l'objet de cette évaluation supplémentaire. L'étude a porté sur le traitement requis en fonction des résultats de l'évaluation de la nature et de la gravité des problèmes particuliers de consommation de substances (c'est-à-dire intensité élevée, modérée ou faible, ou aucun traitement). Enfin, l'Échelle des besoins en santé mentale (EBSM) est utilisée pour structurer l'évaluation du niveau de besoin et des domaines prioritaires de traitement d'une personne, le cas échéant. Contrairement à d'autres mesures effectuées dans le cadre de l'évaluation initiale, l'EBSM est remplie uniquement pour les personnes qui ont bénéficié de services de santé mentale. La dernière évaluation avant l'incident étudié a été sélectionnée, puis classée en fonction des besoins globaux (pas de besoins ou besoins faibles, certains besoins, et besoins considérables ou supérieurs). Les personnes qui n'ont pas rempli l'EBSM sont incluses dans le groupe des personnes n'ayant pas de besoins ou des besoins faibles, car aucun besoin n'a été relevé.

Comportement en établissement. Les placements dans une unité d'intervention structurée (UIS)¹⁰ avant l'incident ont également été examinés, dont la raison du transfèrement, le nombre de jours passés dans l'UIS et le nombre de placements antérieurs. Les incidents en établissement et les infractions disciplinaires ayant précédé l'incident avec violence sélectionné ont été pris en compte. Aux fins de la présente étude, le nombre d'incidents en établissement ne comprend que les incidents dont la personne incarcérée a été désignée comme étant l'instigatrice. On a examiné un indicateur dichotomique des incidents en établissement et des sous-types

⁹Les variables associées au risque et aux besoins liés aux facteurs criminogènes n'ont pas été restreintes avant la date de l'incident afin d'inclure les personnes dont l'incident s'était produit au cours du processus d'évaluation initiale. Plutôt, la première évaluation réalisée pendant leur peine a été incluse.

¹⁰ Les UIS sont utilisées pour loger les personnes incarcérées qui ne peuvent être gérées de façon sécuritaire dans la population carcérale régulière. Dans les UIS, les individus bénéficient d'interventions ciblées, de programmes et de soins de santé, dans le but de retourner dans une population carcérale régulière le plus rapidement possible. Les personnes placées dans les UIS ont la possibilité de passer au moins quatre heures par jour à l'extérieur de leur cellule, dont deux heures à interagir avec autrui.

d'incidents ainsi que le nombre d'incidents. De plus, tout recours à la force avant l'incident avec violence sélectionné a été mesuré selon un indicateur dichotomique. Les infractions disciplinaires sont des incidents qui entraînent une accusation et sont définies comme mineures, comme un comportement négatif ou non productif qui est contraire aux règles de l'établissement, ou graves, comme commettre, tenter de commettre ou inciter à commettre des actes qui constituent de graves atteintes à la sécurité, sont violents, causent du tort à autrui ou constituent des violations des règles à répétition, selon la nature de l'acte (SCC, 2015). Les indicateurs dichotomiques d'infractions disciplinaires mineures et graves ont été inclus. Le nombre global de griefs et les types de griefs avant l'incident sélectionné ont également été pris en compte.

Interventions prosociales. Les interventions prosociales comprenaient une gamme de programmes, comme des programmes correctionnels, d'éducation et d'emploi, et l'achèvement des programmes a été examiné par type de programme. Les programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale traitent précisément des facteurs de risque liés à la délinquance à des degrés d'intensité adaptés aux risques et aux besoins des personnes incarcérées. L'achèvement des programmes a également été pris en compte en ce qui concerne les programmes d'éducation et d'emploi. Bien que l'admissibilité et l'inscription à un programme, ainsi que son achèvement, puissent être une question complexe influencée par des facteurs externes, aux fins de la présente étude, l'achèvement d'un programme a été simplifié en variables dichotomiques pour indiquer si la personne a terminé un certain type de programme. La participation à des interventions adaptées à la culture a été mesurée pour les personnes autochtones incarcérées uniquement, en fonction des données disponibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s. Cela comprenait le travail avec les Aînés ou Aînées ainsi que les conseillers spirituels ou conseillères spirituelles¹¹ (information consignée dans le Système de gestion des délinquant(e)s au moyen d'évaluations initiales et d'évaluations des progrès par un Aîné ou une Aînée) et la participation à l'initiative des Sentiers autochtones pour les personnes autochtones incarcérées¹².

¹¹ Les Aînés ou Aînées et les conseillers spirituels ou conseillères spirituelles sont des personnes reconnues par un organisme autochtone compétent comme ayant une connaissance et une compréhension de la culture traditionnelle de cette collectivité, y compris des manifestations concrètes de la culture, des traditions spirituelles et sociales, et des cérémonies.

¹² Les initiatives des Sentiers autochtones visent à offrir un environnement de guérison aux personnes autochtones incarcérées qui s'investissent déjà dans leur propre parcours de guérison traditionnel en mettant en place des interventions de guérison plus soutenues. La participation aux programmes préparatoires aux Sentiers autochtones a également été incluse pour les personnes incarcérées dans des établissements à sécurité maximale.

Approche analytique

Les résultats sont présentés séparément pour les personnes incarcérées dans les établissements pour hommes et pour femmes. Cette approche vise à saisir les facteurs propres au type d'établissement et à mieux rendre compte de l'expérience des personnes de genres différents. Des analyses descriptives ont également été effectuées séparément par groupe ethnoculturel lorsque la taille des échantillons le permettait.

Caractéristiques de l'incident. Afin de mettre en contexte l'incidence de la violence, le codage des rapports d'incident a été effectué à l'aide d'un sous-échantillon du groupe d'étude. Un manuel de codage a été élaboré pour examiner les caractéristiques de l'incident (comme le type, le lieu et l'heure de la journée), les renseignements sur la victime (comme la réaction de la victime et le rang des membres du personnel victimes) et les résultats de l'incident (comme la blessure infligée à la victime, les mesures disciplinaires ou les règlements) en fonction d'un examen préliminaire de 20 cas. Le manuel de codage a été peaufiné une fois le coefficient d'objectivité établi et tout au long du processus de codage. Plusieurs variables, comme les événements déclencheurs et le degré de participation du personnel, ont été retirées en raison d'un manque d'uniformité dans la documentation. Au total, 1 410 rapports d'incident ont été codés, soit 1 226 (87,0 %) produits dans des établissements pour hommes et 184 (23,0 %) produits dans des établissements pour femmes. Cela représente 51 % des cas dans les établissements pour hommes et 100 % des cas dans les établissements pour femmes au cours de l'exercice 2023 à 2024 ($N = 2\,594$). Étant donné que les constatations présentées sur les caractéristiques des incidents sont fondées sur le codage des rapports d'incident, qui contiennent souvent des renseignements minimes ou incomplets, la capacité des données à rendre fidèlement compte des incidents réels peut être limitée.

Profil et expérience en établissement. Des analyses descriptives ont été réalisées pour examiner le profil de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes, le comportement en établissement et la participation à des interventions prosociales avant l'incident sélectionné.

Prédicteurs de la violence en établissement. Des régressions logistiques distinctes ont été effectuées pour explorer les prédicteurs individuels des incidents avec violence en établissement. La régression logistique produit une estimation des probabilités qu'un événement se produise, tout en tenant compte des caractéristiques pertinentes du risque et des besoins. Dans cette étude, l'événement était de savoir si une personne avait eu un incident avec violence en

établissement. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique une probabilité accrue d'incident avec violence, tandis qu'un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique une probabilité moindre. Les résultats sont présentés séparément pour les personnes incarcérées dans les établissements pour hommes et pour femmes.

Résultats

Les résultats sont présentés en quatre parties. Dans la première section, on explore les caractéristiques des incidents avec violence en établissement. Dans la deuxième section, on décrit le profil des personnes incarcérées instigatrices d'incidents avec violence, tandis que dans la troisième section, on examine leurs expériences en établissement avant l'incident à l'étude. Dans la dernière section, on présente un examen quantitatif des prédicteurs individuels des incidents avec violence en établissement.

Caractéristiques des incidents avec violence

Comme le montre le tableau 3, les batailles entre personnes incarcérées représentaient environ la moitié des incidents avec violence examinés dans les établissements pour hommes (46,9 %) et pour femmes (56,2 %). Les voies de fait contre des personnes incarcérées représentaient également une proportion importante des incidents dans les établissements pour hommes (44,8 %) et pour femmes (36,8 %), tandis que les voies de fait contre le personnel représentaient 7,5 % des incidents sélectionnés dans les établissements pour hommes et 5,0 % dans les établissements pour femmes. Les types d'incidents avec violence variaient selon le groupe ethnoculturel dans les deux types d'établissement.

Tableau 3

Types d'incidents avec violence

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	<i>(n = 891)</i>		<i>(n = 2 960)</i>		<i>(n = 2 677)</i>		<i>(n = 623)</i>		<i>(n = 7 151)</i>	
Bataille entre personnes incarcérées	44,7	398	40,9	1 212	53,8	1 441	48,6	303	46,9	3 354
Voies de fait contre une personne incarcérée	46,2	412	50,5	1 494	38,1	1 021	44,3	276	44,8	3 203
Voies de fait contre le personnel	7,5	67	7,7	228	7,4	199	6,4	40	7,5	534

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Meurtre ou tentative de meurtre	0,9	8	0,3	10	†	†	†	†	0,3	24
Autre incident avec violence	0,7	6	0,5	16	0,5	13	†	†	0,5	36
Établissements pour femmes	<i>(n = 23)</i>		<i>(n = 373)</i>		<i>(n = 165)</i>		<i>(n = 23)</i>		<i>(n = 584)</i>	
Bataille entre personnes incarcérées	65,2	15	52,0	194	63,0	104	65,2	15	56,2	328
Voies de fait contre une personne incarcérée	26,1	6	40,2	150	31,5	52	30,4	7	36,8	215
Voies de fait contre le personnel	†	†	5,4	20	4,2	7	†	†	5,0	29
Autre incident avec violence	†	†	2,4	9	†	†	†	†	2,1	12

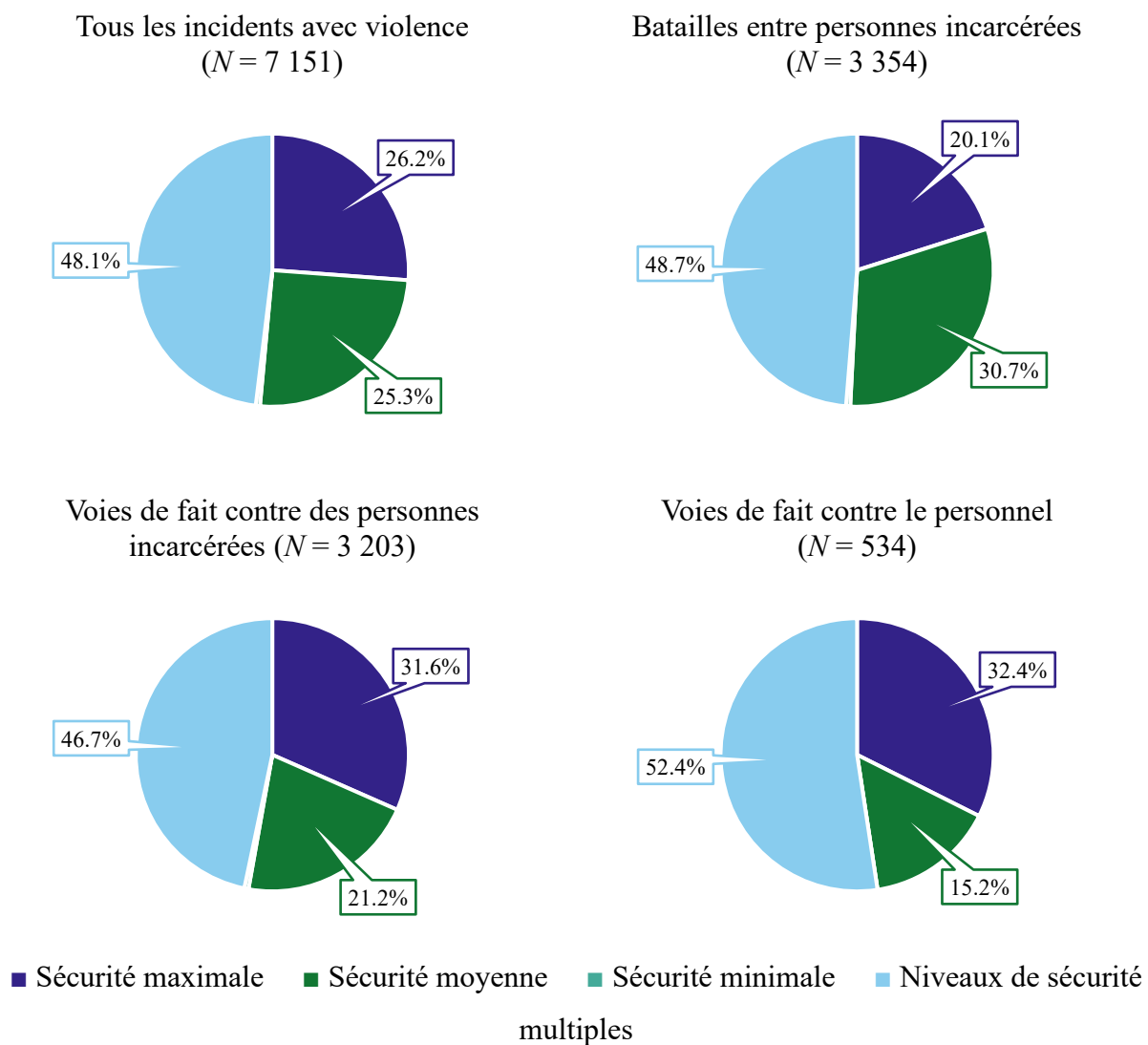
† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

La figure 1 montre que les établissements pour hommes à niveaux de sécurité multiples affichaient les pourcentages les plus élevés de tous les types d'incidents avec violence, tandis que les établissements à sécurité minimale présentaient les pourcentages les plus faibles¹³. Une plus grande proportion de voies de fait contre des personnes incarcérées et contre le personnel étaient survenues dans les établissements à sécurité maximale (31,6 %, *n* = 1 013; et 32,4 %, *n* = 173, respectivement) par rapport aux établissements à sécurité moyenne (21,2 %, *n* = 678; et 15,2 %, *n* = 81, respectivement). En revanche, un pourcentage plus élevé de batailles entre personnes incarcérées était survenu dans les établissements à sécurité moyenne (30,7 %, *n* = 1 029) que dans les établissements à sécurité maximale (20,1 %, *n* = 674).

¹³ Les établissements pour hommes à niveaux de sécurité multiples comprennent des établissements regroupés. Les résultats ne sont pas affichés pour les meurtres ou tentatives de meurtre (*n* = 24) ou les autres incidents avec violence (*n* = 36) en raison de la petite taille des échantillons. Cette analyse n'a pas été réalisée pour les établissements pour femmes, car ils sont tous à niveaux de sécurité multiples.

Figure 1

Types d'incidents avec violence par niveau de sécurité dans les établissements pour hommes



Le tableau 4 met en évidence les variations selon la région, la désignation de l'établissement et la cote de sécurité au moment de l'incident avec violence. La région des Prairies a enregistré la plus forte proportion d'incidents avec violence (36,3 % dans les établissements pour hommes et 34,9 % dans les établissements pour femmes), suivie de l'Ontario (24,2 % dans les établissements pour hommes et 24,8 % dans les établissements pour femmes). Il y avait des différences notables dans les variations régionales selon le groupe ethnoculturel. Par exemple, les personnes noires incarcérées impliquées dans des incidents avec violence étaient

plus représentées en Ontario, tandis que la proportion de personnes autochtones impliquées dans des incidents avec violence était plus élevée dans la région des Prairies. Les personnes instigatrices d'incidents avec violence affichaient une proportion plus élevée de cotes de sécurité « moyennes » dans les établissements pour hommes (57,0 %) et pour femmes (63,5 %). Viennent ensuite les cotes de sécurité « maximales » dans les établissements pour hommes (34,1 %) et pour femmes (20,7 %). Le nombre d'incidents avec violence dans les centres régionaux de traitement était faible tant dans les établissements pour hommes (5,9 %) que pour femmes (3,6 %).

Tableau 4*Emplacement et cote de sécurité au moment de l'incident avec violence*

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	<i>(n = 891)</i>		<i>(n = 2 960)</i>		<i>(n = 2 677)</i>		<i>(n = 623)</i>		<i>(n = 7 151)</i>	
Région										
Prairies	14,7	131	56,9	1 685	22,6	605	28,6	178	36,3	2 599
Ontario	49,8	444	14,8	437	24,0	642	32,9	205	24,2	1 728
Québec	19,8	176	8,8	261	28,1	753	19,9	124	18,4	1 314
Pacifique	7,9	70	14,6	431	11,8	315	13,6	85	12,6	901
Atlantique	7,9	70	4,9	146	13,5	362	5,0	31	8,5	609
Cote de sécurité										
Maximale	40,2	358	34,1	1 009	32,0	857	33,9	211	34,1	2 435
Moyenne	49,7	443	59,3	1 755	57,6	1 542	53,9	336	57,0	4 076
Minimale	1,9	17	2,5	74	3,8	103	3,4	21	3,0	215
À déterminer	8,2	73	4,1	122	6,5	175	8,8	55	5,9	425
Désignation de l'établissement										
Centre régional de traitement	3,1	28	5,5	164	7,5	201	4,7	29	5,9	422
Autre qu'un centre régional de traitement	96,9	863	94,5	2 796	92,5	2 476	95,3	594	94,1	6 729
Établissements pour femmes	<i>(n = 23)</i>		<i>(n = 373)</i>		<i>(n = 165)</i>		<i>(n = 23)</i>		<i>(n = 584)</i>	
Région										
Prairies	†	†	46,6	174	12,7	21	21,7	5	34,9	204
Ontario	39,1	9	19,6	73	32,7	54	39,1	9	24,8	145
Québec	†	†	5,6	21	16,4	27	†	†	8,9	52
Pacifique	†	†	17,4	65	10,3	17	†	†	14,6	85
Atlantique	30,4	7	10,7	40	27,9	46	21,7	5	16,8	98
Cote de sécurité										
Maximale	30,4	7	23,6	88	13,9	23	†	†	20,7	121
Moyenne	56,5	13	64,3	240	61,8	102	69,6	16	63,5	371
Minimale	†	†	4,3	16	9,7	16	†	†	6,0	35
À déterminer	†	†	7,8	29	14,5	24	†	†	9,8	57

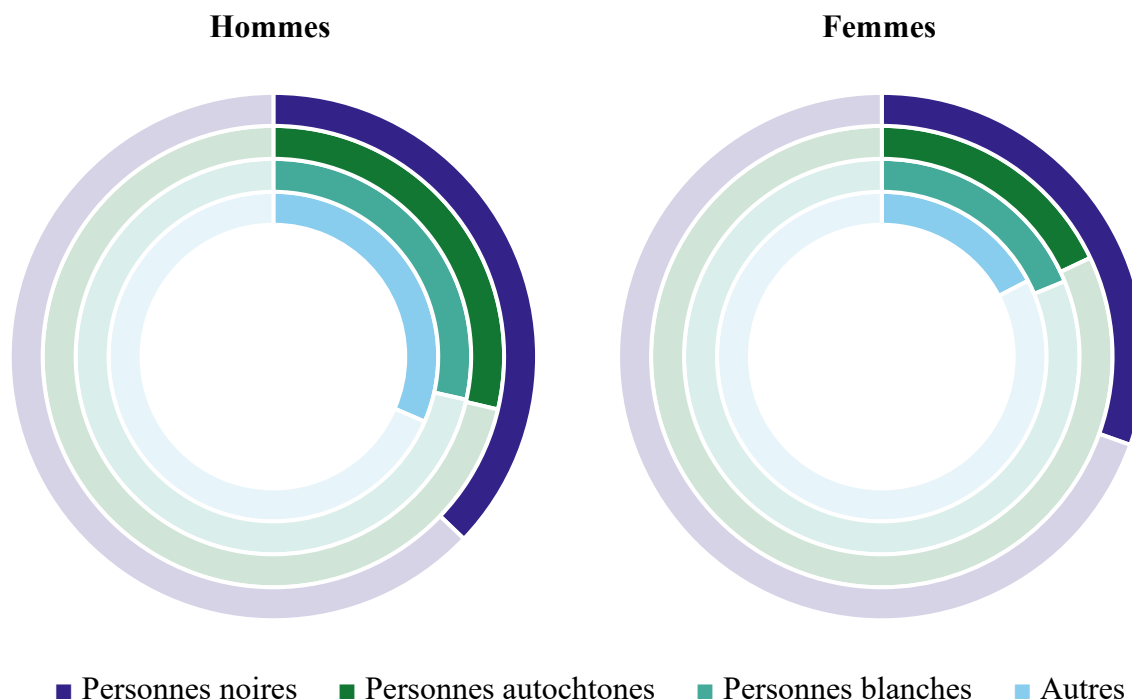
Désignation de l'établissement	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Centre régional de traitement	†	†	4,3	16	†	†	†	†	3,6	21
Autre qu'un centre régional de traitement	95,7	22	95,7	357	98,2	162	95,7	22	96,4	563

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Recours à la force. Il y a eu recours à la force dans 29,9 % ($n = 2\,139$) des incidents avec violence dans les établissements pour hommes et dans 18,7 % ($n = 109$) des incidents dans les établissements pour femmes. Il y avait quelques différences selon le groupe ethnoculturel, le recours à la force étant plus souvent observé dans les incidents avec violence provoqués par des personnes noires dans les établissements pour hommes (37,1 %, $n = 331$) et pour femmes (30,4 %, $n = 7$) (voir la figure 2). Ces disparités suggèrent des différences potentielles dans la façon dont les incidents sont gérés en fonction des groupes ethnoculturels. Bien que les données ne fournissent pas la justification des décisions de recours à la force, les taux élevés chez les personnes noires peuvent témoigner d'une perception différente de la menace ou de modèles d'intervention différents en établissement.

Figure 2

Incidents comportant un recours à la force



Le tableau 5 présente les caractéristiques du recours à la force pour les incidents avec violence inclus dans l'étude¹⁴. Les agents inflammatoires, le contrôle physique et le matériel de contrainte étaient les types de force les plus utilisés dans les établissements. Les agents inflammatoires étaient le type le plus utilisé dans les établissements pour hommes, tandis que le contrôle physique était plus fréquent dans les établissements pour femmes (72,5 %, $n = 79$). Comme dans les établissements pour hommes, environ la moitié des incidents avec violence dans les établissements pour femmes impliquaient un type de recours à la force (58,7 %, $n = 64$), tandis qu'environ le quart des incidents impliquaient deux types de recours à la force (24,8 %, $n = 27$). Dans la plupart des cas dans les établissements pour hommes (97,1 %) et tous les cas dans les établissements pour femmes, le recours à la force était spontané plutôt que planifié. L'équipe d'intervention d'urgence a été déployée dans seulement 0,4 % des incidents avec violence dans les établissements pour hommes, et dans aucun des incidents dans les établissements pour femmes.

¹⁴ Les résultats ne sont pas ventilés par groupe ethnoculturel pour les femmes en raison des contraintes liées à la taille de l'échantillon.

Tableau 5

Caractéristiques des incidents avec violence comportant un recours à la force dans les établissements pour hommes

	Personnes noires (n = 331)		Personnes autochtones (n = 849)		Personnes blanches (n = 763)		Autres (n = 196)		Total (n = 2 139)	
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Type de recours à la force ^a										
Agents inflammatoires	70,1	232	67,6	574	68,7	524	71,4	140	68,7	1 470
Contrôle physique	26,6	88	29,2	248	31,6	241	31,6	62	29,9	639
Matériel de contrainte	26,0	86	30,4	258	27,3	208	33,7	66	28,9	618
Autres armes intermédiaires	12,1	40	12,6	107	10,1	77	14,3	28	11,8	252
Agents chimiques	2,1	7	2,8	24	2,9	22	†	†	2,7	57
Artifices de diversion	†	†	†	†	†	†	†	†	†	†
Bouclier	†	†	†	†	†	†	†	†	0,5	10
Matraque	†	†	†	†	†	†	†	†	0,3	6
Armes à feu	4,5	15	7,8	66	3,4	26	6,1	12	5,6	119
Nombre de types de recours à la force										
Un	57,5	185	48,1	392	55,5	408	46,7	91	52,1	1 076
Deux	27,3	88	24,8	202	28,8	212	34,9	68	27,6	570
Trois ou plus	15,2	49	27,1	221	15,6	115	18,5	36	20,4	421
Type d'intervention ^b										
Planifiée	1,8	6	1,2	10	1,6	12	2,6	5	1,6	33
Spontanée	98,2	322	98,8	829	98,4	736	97,4	189	98,4	2 076

^aL'information sur le type et le nombre de recours à la force était manquante pour 72 personnes incarcérées.

^bL'information sur le type d'intervention était manquante pour 30 personnes incarcérées.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Contexte des incidents avec violence. Afin de fournir plus de contexte à l'information disponible grâce aux données administratives extraites, les rapports d'incident ont été examinés et codés. Le tableau 6 présente la répartition des incidents avec violence qui ont été examinés. Dans 34 des cas codés, il y a eu plusieurs types d'incidents, soit 28 (82,4 %) dans des

établissements pour hommes et six (17,6 %) dans des établissements pour femmes.

Tableau 6

Types d'incidents

	Établissements pour hommes (<i>n</i> = 1 226)		Établissements pour femmes (<i>n</i> = 184)	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Voies de fait contre une personne incarcérée	46,0	564	42,4	78
Voies de fait contre le personnel – liquides corporels ou excréations	6,7	82	†	†
Voies de fait contre le personnel – violence physique	11,3	139	4,9	9
Tentative de meurtre	†	†	†	†
Bataille entre personnes incarcérées	34,7	425	50,0	92
Meurtre d'une personne incarcérée	0,7	9	†	†
Agression sexuelle	0,4	5	†	†

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

La majorité des incidents s'étaient produits en dehors des heures normales dans les établissements pour hommes (61,2 %, *n* = 750) et pour femmes (62,5 %, *n* = 115). Dans les établissements pour hommes, environ les trois quarts des incidents s'étaient produits dans les aires communes (71,0 %, *n* = 870) et le quart dans les aires privées (27,7 %, *n* = 339). En comparaison, dans les établissements pour femmes, la grande majorité des incidents s'étaient produits dans des aires privées (92,9 %) et seulement une faible proportion dans les aires communes (5,4 %, *n* = 10). Vingt (1,4 %) rapports d'incident n'indiquaient pas d'emplacement ou n'indiquaient pas un emplacement précis. Dans l'ensemble des établissements, la plupart des incidents avec violence n'impliquaient qu'une seule personne ayant commis l'agression (65,8 %, *n* = 928), une victime (88,7 %, *n* = 1 250) et aucune personne complice (88,6 %, *n* = 1 249) (voir le tableau B1 à l'annexe B).

La plupart des rapports n'expliquaient pas pourquoi l'incident s'était produit (58,5 %, *n* = 825; voir le tableau B2 à l'annexe B). Parmi les explications fournies, les rapports d'incident décrivaient le plus souvent une situation de provocation ou de désaccord entre les personnes

instigatrices et les victimes dans les établissements pour hommes (14,8 %, $n = 182$) et pour femmes (50,5 %, $n = 93$). Des sentiments de mécontentement exprimés (généralement envers le personnel ou l'établissement) ont également été décrits comme la raison des incidents dans les établissements pour hommes (13,1 %, $n = 160$) et pour femmes (7,6 %, $n = 14$). Parmi les autres explications codées, mentionnons les incidents liés aux gangs ou à des dettes.

La majorité des incidents n'impliquaient aucune arme, mais plutôt l'usage notamment de mains ou de pieds, dans les établissements pour hommes (79,4 %) et pour femmes (85,9 %) (voir le tableau 7). Plus de la moitié des victimes incarcérées dans les établissements pour femmes se seraient défendues lorsqu'elles ont été agressées (58,5 %, $n = 100$), comparativement à moins de la moitié des victimes incarcérées dans les établissements pour hommes (48,5 %, $n = 487$; voir le tableau B3 à l'annexe B).

Tableau 7

Types d'armes utilisées

	Établissements pour hommes ($n = 1\,226$)		Établissements pour femmes ($n = 184$)	
	%	n	%	n
Sans arme ^a	79,4	974	85,9	158
Arme physique	12,5	245	12,5	23
Liquides, déchets ou aliments	10,4	127	8,2	15
Aucune arme ^a	2,3	28	†	†
Autre	1,7	21	†	†
Cellule barricadée	0,5	6	†	†

Remarque : Pour chaque incident, plus d'un type d'arme pourrait avoir été utilisé.

^a « Sans arme » fait référence à des actions physiques violentes sans arme, comme donner des coups de poing, bousculer ou mordre, tandis que « Aucune arme » s'applique à des actions non physiques ou à de l'intimidation, comme des menaces verbales ou des postures.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Parmi les rapports d'incidents examinés, environ le tiers (37,2 %, $n = 525$) des incidents avaient entraîné des blessures de quelque gravité que ce soit pour la victime (voir le tableau 8), bien que la gravité n'ait pas été claire ou n'ait pas été décrite dans une partie importante des rapports (39,4 %, $n = 555$). Des soins médicaux ont été requis ou recommandés dans plus de la moitié des incidents (53,8 %), les incidents avec violence ayant entraîné des blessures modérées à graves dans 18,4 % des cas signalés dans les établissements pour hommes et 10,3 % des cas

signalés dans les établissements pour femmes.

Tableau 8

Gravité des blessures et soins médicaux

	Établissements pour hommes (<i>n</i> = 1 226)		Établissements pour femmes (<i>n</i> = 184)	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Gravité des blessures				
Aucune	23,7	290	21,7	40
Mineures	16,3	200	38,6	71
De modérées à graves	18,4	226	10,3	19
Décès	0,7	9	†	†
Pas claire ou non décrite	40,9	501	29,3	54
Attention médicale requise ou recommandée				
Oui	52,4	642	63,0	116
Non	47,6	584	37,0	68

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

De multiples règlements ou mesures disciplinaires ont souvent été enregistrés par incident (voir le tableau 9). Le résultat le plus courant des incidents concernait la gestion des cas¹⁵ dans les établissements pour hommes (57,7 %) et pour femmes (48,9 %). Plus de la moitié (51,8 %) des incidents survenus dans les établissements pour hommes avaient également provoqué le retour à leur cellule des personnes incarcérées impliquées dans l'incident ou de l'ensemble de la rangée ou de l'unité. Près du cinquième (19,5 %) des incidents codés avaient abouti au retour aux activités normales sans mesures disciplinaires, selon les informations disponibles.

¹⁵ Les résultats liés à la gestion des cas comprennent la réception d'un rapport d'infraction, un avis à la direction, l'exigence d'une nouvelle inscription sur la liste des incompatibilités entre les personnes incarcérées ou une réévaluation de la cote de sécurité.

Tableau 9*Mesures disciplinaires et règlements découlant des incidents*

	Établissements pour hommes (<i>n</i> = 1 226)		Établissements pour femmes (<i>n</i> = 184)	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Résultats liés à la gestion des cas	57,7	708	48,9	90
Retour à la cellule ou isolement cellulaire	51,8	635	31,5	58
Retour aux activités normales ou aucune mesure disciplinaire	21,0	257	9,8	18
Rapports de police et accusations	16,4	201	6,0	11
Déplacement de la victime	15,2	186	28,3	52
Transfèrement interne de la personne instigatrice ^a	12,6	155	23,9	44
Médiation	8,6	106	16,3	30
Transfèrement non sollicité de la personne instigatrice	7,1	87	†	†
Changement dans les déplacements de la personne instigatrice	6,4	78	14,7	27
Accusations d'infraction disciplinaire	5,9	72	18,5	34
Règlement informel entre les personnes incarcérées	4,9	60	†	†
Renvoi pour des soins en santé mentale	1,0	12	†	†
Autres	7,6	93	10,3	19

Remarque : Chaque incident pourrait avoir mené à plus d'une mesure disciplinaire ou plus d'un règlement.

^a« Transfèrement interne de la personne instigatrice » renvoie aux résultats où la personne instigatrice a été transférée au sein de l'établissement, c'est-à-dire dans une autre cellule, unité, rangée, etc.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Profil des personnes instigatrices d'incidents avec violence

Le profil des personnes incarcérées ayant instigué des incidents avec violence a été examiné en fonction de leurs caractéristiques démographiques, des renseignements sur les peines et les infractions, ainsi que des indicateurs de risque, de besoins et d'engagement. Dans l'ensemble, tant dans les établissements pour hommes que pour femmes, les personnes incarcérées impliquées dans des incidents avec violence présentaient des besoins uniques et

complexes.

Caractéristiques démographiques. Dans l'ensemble, les données montrent une représentation significative des groupes d'âge plus jeunes et des personnes dont l'état matrimonial était « célibataire » dans les établissements pour hommes et pour femmes (voir le tableau 10). Dans l'ensemble des établissements, les personnes instigatrices étaient généralement âgées de 18 à 29 ans (37,6 % dans les établissements pour hommes et 42,0 % dans ceux pour femmes) ou de 30 à 39 ans (38,6 % dans les établissements pour hommes et 41,1 % dans les établissements pour femmes). La plupart des personnes impliquées dans des incidents avec violence dans les établissements pour femmes étaient célibataires (70,7 %), tandis que 55,2 % dans les établissements pour hommes étaient célibataires.

Il y a une différence notable dans la répartition de l'âge et de l'état matrimonial entre les groupes ethnoculturels de l'échantillon. Par exemple, la majorité des personnes noires (47,4 %) et des personnes du groupe « Autres » (49,9 %) dans les établissements pour hommes étaient âgées de 18 à 29 ans, et les personnes autochtones étaient également fortement représentées dans le groupe des 18 à 29 ans (40,9 %). Les personnes blanches étaient réparties de manière plus égale, avec une représentation significative dans le groupe d'âge des 30 à 39 ans (39,2 %). Dans les établissements pour femmes, une grande majorité (76,7 %) des femmes autochtones impliquées dans des incidents avec violence étaient célibataires, alors qu'une proportion relativement plus faible était mariée ou en union de fait (15,5 %).

Tableau 10*Caractéristiques démographiques*

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Âge										
18 à 29 ans	47,4	422	40,9	1 212	27,7	742	49,9	237	37,6	2 687
30 à 39 ans	37,8	337	39,0	1 154	39,2	1 050	34,8	217	38,6	2 758
40 à 49 ans	10,7	95	13,5	400	18,4	492	11,4	71	14,8	1 058
50 à 59 ans	3,3	29	5,3	157	9,9	266	2,7	17	6,6	179
60 ans et plus	0,9	8	1,3	37	4,7	127	1,1	7	2,5	179
État matrimonial										
Célibataire	41,3	368	59,9	1 773	56,6	1 514	47,0	293	55,2	3 948
Union de fait ou marié	30,3	270	27,9	825	26,3	704	24,1	150	27,3	1 949
Divorcé, veuf ou séparé	1,5	13	2,1	61	4,6	123	3,4	21	3,0	218
Non précisé	26,9	240	10,2	301	12,6	336	25,5	159	14,5	1 036
Établissements pour femmes	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Âge										
18 à 29 ans	47,8	11	43,4	162	38,2	63	39,1	9	42,0	245
30 à 39 ans	34,8	8	43,7	163	36,4	60	39,1	9	41,1	240
40 à 49 ans	†	†	11,3	42	15,2	25	†	†	12,7	74
50 à 59 ans	†	†	1,6	6	5,5	9	†	†	2,9	17
60 ans et plus	†	†	†	†	4,8	8	†	†	1,4	8
État matrimonial										
Célibataire	56,5	13	76,7	286	60,0	99	65,2	15	70,7	413
Union de fait ou mariée	26,1	6	15,5	58	25,5	42	†	†	18,3	107
Divorcée, veuve ou séparée	†	†	2,7	10	6,7	11	†	†	4,3	25
Non précisé	†	†	5,1	19	7,9	13	†	†	6,7	39

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Information relative aux infractions et aux peines. Le tableau 11 présente les constatations relativement aux infractions avec violence, aux types de peine et au nombre de peines pour différents groupes ethnoculturels. Dans les établissements pour hommes, une forte proportion de personnes impliquées dans des incidents avec violence avaient été condamnées pour des infractions avec violence (75,9 %), avec des répartitions similaires selon la race. Dans les établissements pour femmes, 69,5 % des instigatrices d'incidents avec violence avaient été condamnées pour une infraction avec violence, les proportions étant plus élevées chez les personnes noires et autochtones que chez les personnes blanches et les autres groupes ethnoculturels.

Tableau 11

Caractéristiques des peines et des infractions

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Infraction avec violence ^a	74,7	659	79,9	2 358	72,9	1 945	71,1	441	75,9	5 403
Type de peine										
Durée déterminée	78,9	703	84,0	2 486	83,5	2 236	82,7	515	83,1	5 940
Durée indéterminée	21,1	188	16,0	474	16,5	441	17,3	108	16,9	1 211
Nombre de peines										
Une	75,3	671	63,5	1 879	57,3	1 534	83,8	522	64,4	4 606
Deux	20,2	180	23,0	682	24,2	649	13,0	81	22,3	1 592
Trois ou plus	4,5	40	13,5	399	18,5	494	3,2	20	13,3	953
Établissements pour femmes	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Infraction avec violence ^b	73,9	17	75,3	281	55,8	92	68,2	22	69,5	412
Type de peine										
Durée déterminée	82,6	19	91,4	341	92,7	153	91,3	21	91,4	534
Durée indéterminée	†	†	8,6	32	7,3	12	†	†	8,6	50
Nombre de peines										
Une	87,0	20	79,4	296	80,6	133	87,0	20	80,3	469
Deux	†	†	16,1	60	11,5	19	†	†	14,4	84
Trois ou plus	†	†	4,6	17	7,9	13	†	†	5,3	31

Remarque : « Infraction avec violence » désigne les infractions visées à l'annexe 1 et les homicides.

^aL'information sur l'infraction avec violence était manquante pour 28 personnes incarcérées dans un établissement pour hommes.

^bL'information sur l'infraction avec violence était manquante pour une personne incarcérée dans un établissement pour femmes.

[†] Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

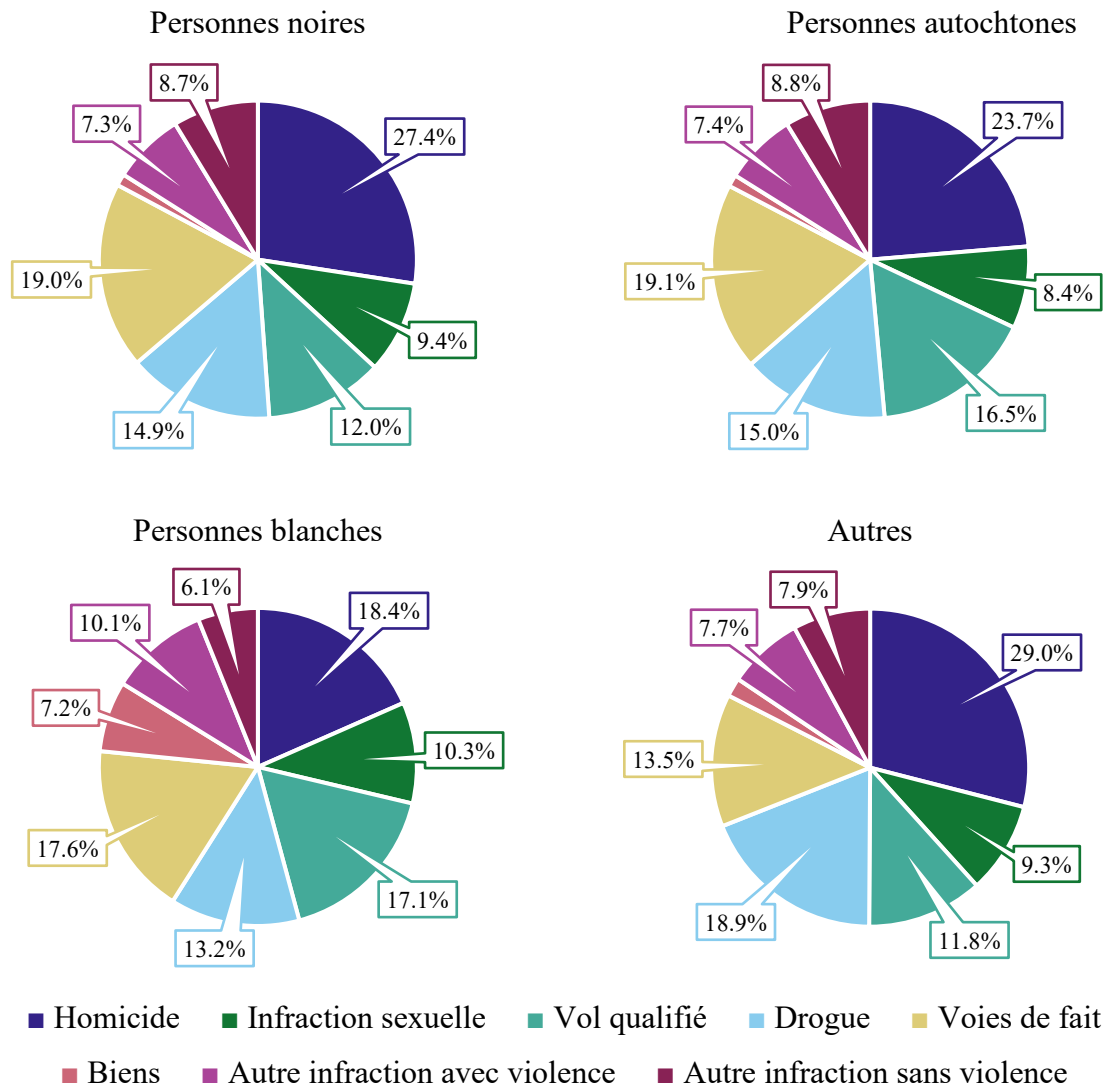
La majorité des peines étaient d'une durée déterminée dans les établissements pour hommes (83,1 %) et pour femmes (91,4 %). La durée moyenne de la peine était de 1 821 jours ($ET = 1\,304$) dans les établissements pour hommes et de 1 375 jours ($ET = 878$) dans les établissements pour femmes. La plupart des personnes instigatrices d'incidents avec violence dans les établissements pour femmes purgeaient leur première peine (80,3 %), alors que le nombre de peines variait davantage chez les hommes. Alors que 64,4 % des personnes instigatrices dans les établissements pour hommes purgeaient leur première peine, 22,3 % en étaient à leur deuxième peine et 13,3 % en étaient à trois peines ou plus.

La figure 3 montre les types d'infractions dans les établissements pour hommes et pour femmes, avec des variations notables dans le nombre d'infractions particulières entre les différents groupes ethnoculturels. Environ un cinquième des personnes impliquées dans des incidents avec violence avaient commis des infractions liées à un homicide (22,5 % dans les établissements pour hommes et 20,4 % dans les établissements pour femmes). Les infractions liées aux voies de fait représentaient également environ un cinquième de l'échantillon, avec 20,0 % dans les établissements pour hommes et 17,2 % dans les établissements pour femmes.

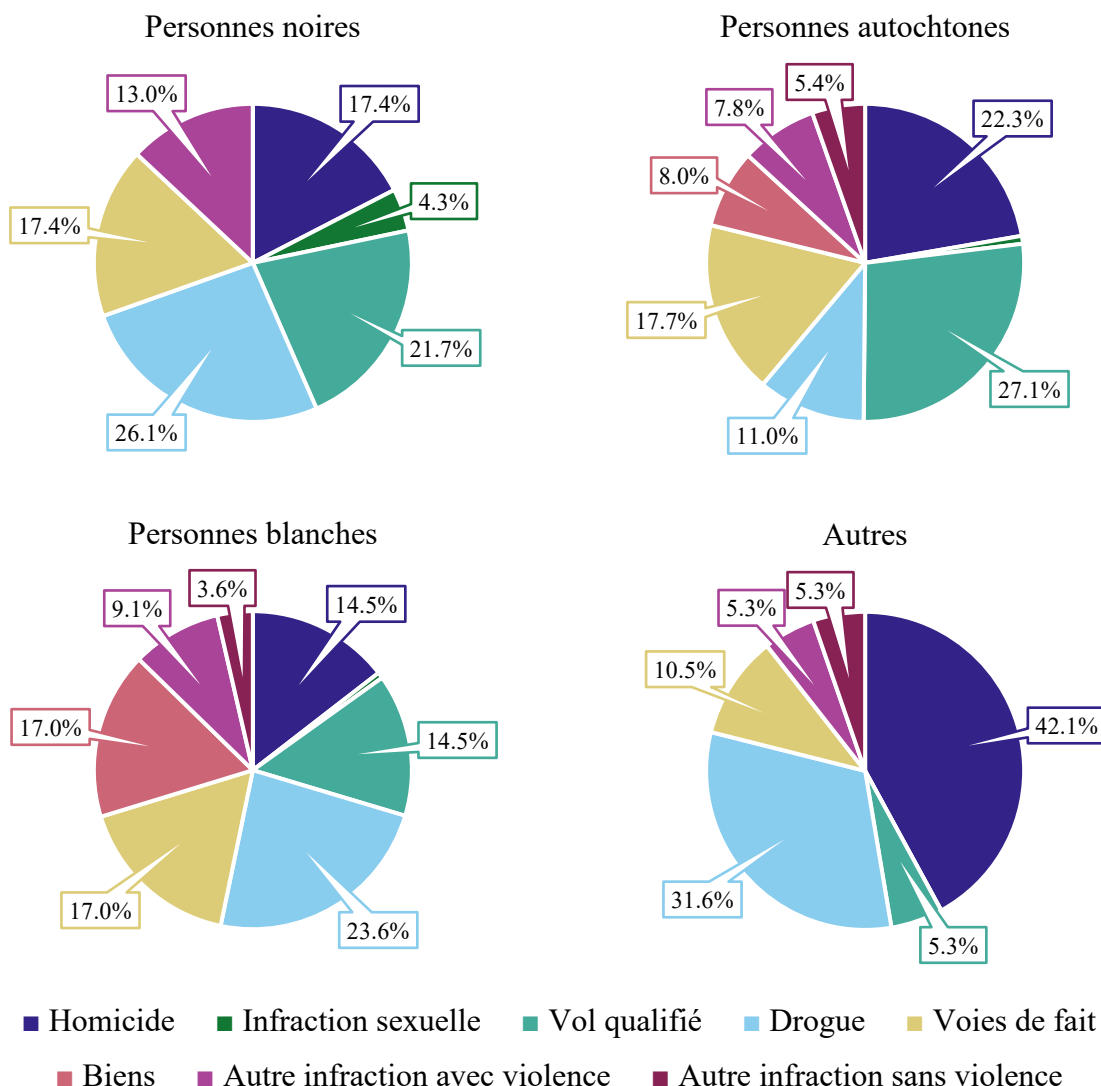
Figure 3

Types d'infractions

Établissements pour hommes



Établissements pour femmes



Caractéristiques du risque et des besoins liés aux facteurs criminogènes. Les mesures du risque et des besoins à l'admission sont présentées à la figure 4. Dans les établissements pour hommes, les personnes instigatrices d'incidents avec violence présentaient principalement un risque statique « élevé » (72,3 %) ou « moyen » (25,3 %) à l'admission. Bien qu'il y ait quelques fluctuations selon le groupe ethnoculturel, cette tendance est également observée pour le risque dynamique, 88,4 % présentant un risque « élevé ». Une variabilité accrue a été observée dans les niveaux de risque selon l'Indice du risque criminel, qui se concentre uniquement sur les antécédents criminels, 55,0 % ayant obtenu la cote « élevé » et 34,4 % la cote « moyen ». La plupart des personnes instigatrices d'incidents avec violence étaient considérées comme ayant un

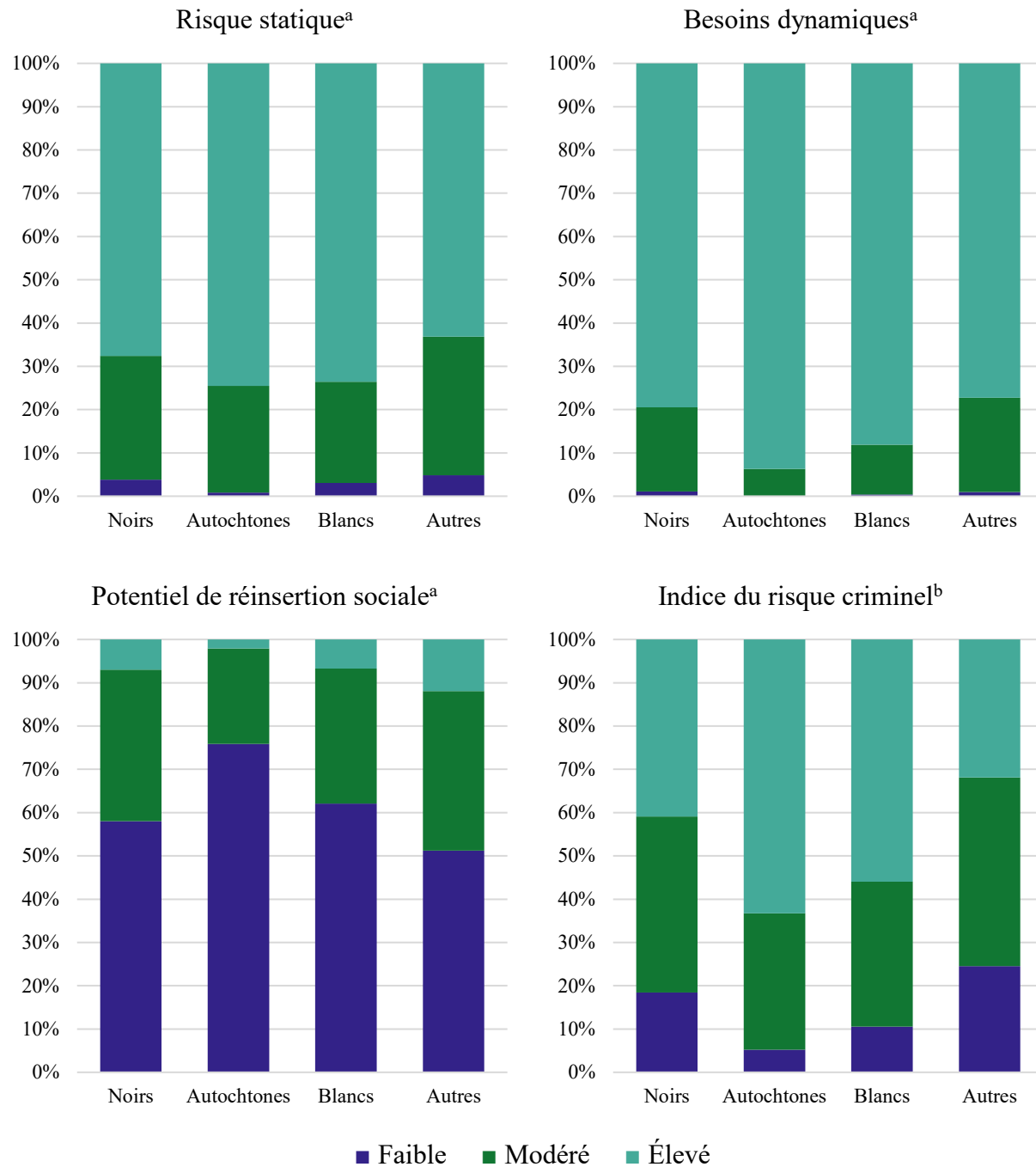
potentiel de réinsertion sociale « faible » (66,3 %) ou « modéré » (28,4 %).

Dans les établissements pour femmes, les personnes instigatrices d'incidents avec violence présentaient une variabilité accrue dans leur profil de risque et de besoins. En ce qui concerne le risque statique, environ la moitié de l'échantillon avait la cote « élevé » (52,4 %), et une proportion importante avait la cote « modéré » (41,2 %). De même, les personnes instigatrices d'incidents avec violence dans les établissements pour femmes avaient un potentiel de réinsertion sociale « moyen » (49,7 %) ou « faible » (46,6 %). Les cotes selon l'Indice du risque criminel variaient également avec des cotes « modéré » (49,2 %) et « élevé » (30,6 %). Comme dans les établissements pour hommes, la majorité des personnes appartenaient à la catégorie de risque « élevé » pour les besoins dynamiques. Il y avait une variabilité considérable dans les besoins dynamiques selon le groupe ethnoculturel, la cote « élevé » allant de 54,4 % dans le groupe « Autres » à 92,2 % chez les personnes autochtones.

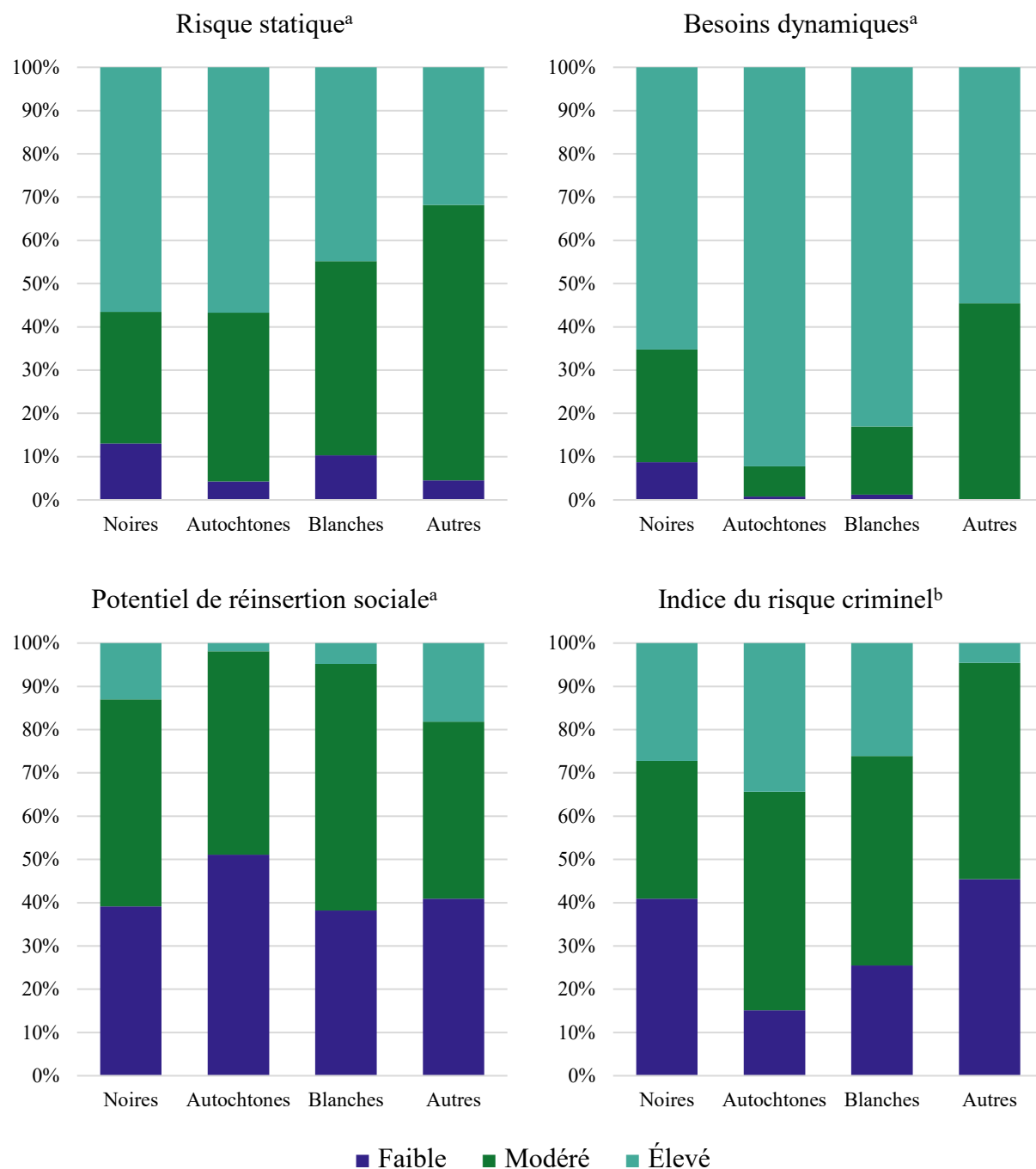
Figure 4

Détermination du risque et des besoins à l'admission

Établissements pour hommes



Établissements pour femmes



^aIl manquait l'information sur le risque, les besoins et le potentiel de réinsertion sociale pour 13 personnes incarcérées dans des établissements pour hommes et deux dans des établissements pour femmes.

^bIl manquait l'information relative à l'Indice du risque criminel pour 158 personnes incarcérées dans des établissements pour hommes et 15 dans des établissements pour femmes.

Le tableau 12 présente un examen plus approfondi des domaines de besoins dynamiques. Dans les établissements pour hommes, les personnes instigatrices d'incidents avec violence affichaient les niveaux de besoins les plus élevés dans les domaines de la vie personnelle et affective (90,4 %), des attitudes (88,2 %) et des fréquentations (82,2 %). Bien que les niveaux de besoins soient uniformes entre les groupes ethnoculturels pour ces domaines, il y avait une plus grande variabilité dans les besoins dynamiques pour d'autres domaines. Par exemple, les personnes autochtones (92,5 %) et les personnes blanches (83,4 %) impliquées dans des incidents avec violence présentaient des besoins plus élevés dans le domaine de la toxicomanie que les personnes noires (40,2 %) ou le groupe « Autres » (61,2 %). Les instigatrices d'incidents avec violence dans les établissements pour femmes présentaient des besoins élevés dans la plupart des domaines, en particulier dans les domaines de la vie personnelle et affective (96,2 %), de la toxicomanie (92,8 %) et des fréquentations (90,9 %).

Tableau 12

Domaines de besoins dynamiques à l'admission

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes ^a	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Fréquentations	85,1	735	85,8	2 419	77,4	1 913	81,2	491	82,2	5 558
Attitudes	90,7	784	86,6	2 442	89,1	2 203	88,3	534	88,2	5 963
Comportement dans la collectivité	32,1	277	51,9	1 463	38,2	944	31,7	192	42,6	2 876
Emploi et études	73,3	633	86,7	2 446	64,7	1 599	66,4	402	75,1	5 080
Relations matrimoniales et familiales	28,0	242	55,6	1 568	44,3	1 094	32,7	198	45,9	6 759
Vie personnelle et affective	85,4	738	93,0	2 623	90,3	2 231	86,1	521	90,4	6 113
Toxicomanie	40,2	347	92,5	2 610	83,4	2 060	61,2	370	79,7	5 387
Établissements pour femmes ^b	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Fréquentations	87,0	20	95,6	348	83,4	136	72,7	16	90,9	520
Attitudes	82,6	19	76,9	280	76,7	125	77,3	17	77,1	441
Comportement dans la collectivité	56,5	13	82,7	301	58,9	96	50,0	11	73,6	421

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Emploi et études	73,9	17	83,0	302	63,8	104	68,2	15	76,6	438
Relations matrimoniales et familiales	56,5	13	86,8	316	62,0	101	63,6	14	77,6	444
Vie personnelle et affective	78,3	18	97,0	353	96,9	158	95,5	21	96,2	550
Toxicomanie	78,3	18	97,0	353	88,3	144	72,7	16	92,8	531

Remarque : Le besoin était présent si la personne avait la cote « besoin modéré d'amélioration » ou « besoin élevé d'amélioration ».

^aLes cotes attribuées dans les domaines de besoins liés aux facteurs dynamiques étaient manquantes pour de 389 à 392 personnes incarcérées dans des établissements pour hommes.

^bLes cotes attribuées dans les domaines de besoins liés aux facteurs dynamiques étaient manquantes pour 12 personnes incarcérées dans des établissements pour femmes.

Un certain nombre d'indicateurs de besoins dynamiques théoriquement liés à la violence, comme la maîtrise de soi, la capacité de résoudre des problèmes et les attitudes propres à la violence, ont été examinés en vue d'une analyse plus approfondie (voir l'annexe C). Dans l'ensemble des établissements, une grande majorité des personnes instigatrices d'incidents avec violence présentaient des niveaux d'impulsivité modérés ou élevés (88,2 % dans les établissements pour hommes et 89,1 % dans les établissements pour femmes) et une capacité limitée à faire des choix (81,4 % dans les établissements pour hommes et 87,5 % dans les établissements pour femmes). Les personnes impliquées dans des incidents avec violence affichaient également des difficultés à résoudre leurs problèmes interpersonnels (79,3 % dans les établissements pour hommes et 85,5 % dans les établissements pour femmes). Dans les établissements pour femmes, les personnes instigatrices montraient également des difficultés considérables à gérer le stress (93,2 %).

La plupart des personnes instigatrices d'incidents avec violence n'étaient pas affiliées à un GMS, 22,2 % dans les établissements pour hommes et 15,6 % dans les établissements pour femmes ayant une affiliation (active ou inactive). Dans les établissements pour hommes, les personnes autochtones (33,2 %) affichaient la plus forte proportion d'affiliations, suivis des personnes noires (29,9 %), du groupe « Autres » (20,1 %) et blanches (8,1 %). Dans les établissements pour femmes, les personnes autochtones (23,6 %) affichaient la plus forte proportion d'affiliations à un GMS¹⁶.

¹⁶ Les proportions ne sont pas présentées pour les groupes ethnoculturels noirs, blancs et autres, en raison de la taille

Responsabilisation, motivation, réceptivité et engagement. Dans l'ensemble des établissements, les personnes instigatrices d'incidents avec violence affichaient principalement un niveau moyen de motivation (76,1 % dans les établissements pour hommes et 74,6 % dans ceux pour femmes) et de responsabilisation (67,0 % dans les établissements pour hommes et 77,2 % dans les établissements pour femmes; voir le tableau 13). Plus du quart des personnes instigatrices d'incidents avec violence présentaient des facteurs de réceptivité (28,2 %), les taux les plus élevés étant observés chez les personnes autochtones (35,7 %). Les personnes impliquées dans des incidents avec violence dans les établissements pour femmes démontraient des besoins plus élevés en matière de réceptivité (44,6 %). Dans l'ensemble, la plupart des personnes étaient réputées être engagées dans leur Plan correctionnel, soit 66,5 % dans les établissements pour hommes et 87,6 % dans les établissements pour femmes.

des échantillons inférieure à cinq par catégorie.

Tableau 13*Caractéristiques de l'engagement à l'admission*

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Motivation ^a										
Faible	23,3	208	17,2	508	20,9	558	21,6	134	19,7	1 408
Modérée	73,0	650	79,5	2 351	73,8	1 971	74,3	460	76,1	5 432
Élevée	3,7	33	3,3	97	5,4	143	4,0	25	4,2	298
Responsabilisation ^b										
Faible	39,8	353	25,4	750	28,8	768	34,4	212	29,3	2 083
Modérée	57,2	507	71,0	2 098	67,0	1 783	61,5	379	67,0	4 767
Élevée	2,9	26	3,6	106	4,2	112	4,1	25	3,8	269
Réceptivité ^b	15,3	136	35,7	1 054	25,9	690	20,9	129	28,2	2 009
Engagement ^b	57,6	510	70,2	2 074	66,4	1 767	62,3	384	66,5	4 735
Établissements pour femmes	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Motivation ^a										
Faible	21,7	5	6,5	24	5,5	9	†	†	6,7	39
Modérée	60,9	14	76,1	283	75,2	124	59,1	13	74,6	434
Élevée	†	†	17,5	65	19,4	32	36,4	8	18,7	109
Responsabilisation ^b										
Faible	34,8	8	5,7	21	9,1	15	22,7	5	8,5	447
Modérée	56,5	13	83,0	307	69,5	114	59,1	13	77,2	447
Élevée	†	†	11,4	42	21,3	35	†	†	14,3	83
Réceptivité ^b	52,2	12	44,9	166	42,1	69	50,0	11	44,6	258
Engagement ^b	69,9	16	88,1	326	89,6	147	81,8	22	87,6	507

^aIl manquait de l'information sur le niveau de motivation pour 13 personnes dans des établissements pour hommes et deux personnes dans des établissements pour femmes.

^bIl manquait de l'information sur le niveau de responsabilisation, l'indicateur de réceptivité et l'indicateur d'engagement pour 32 personnes incarcérées dans des établissements pour hommes et cinq personnes incarcérées dans des établissements pour femmes.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Besoins supplémentaires en matière de traitement. Des évaluations au moyen du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie et du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes étaient disponibles pour 4 171 personnes (58,3 %) dans les établissements pour hommes et 527 personnes (90,2 %) dans les établissements pour femmes. Il y avait des

différences entre les groupes ethnoculturels quant aux besoins de traitement selon les évaluations de la gravité de la consommation de substances réalisées au moyen du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie et du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes (voir le tableau 14). Par exemple, les personnes noires avaient principalement des besoins faibles ou nuls en matière de traitement (82,0 %), tandis que la plupart des personnes autochtones avaient des besoins modérés ou élevés en matière de traitement (72,1 %). En général, les besoins en matière de traitement de la consommation de substances étaient plus élevés dans tous les groupes ethnoculturels dans les établissements pour femmes.

Tableau 14

Besoins en matière de traitement selon la gravité de la consommation de substances

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 427)		(n = 2 059)		(n = 1 368)		(n = 317)		(n = 4 171)	
Intensité élevée	9,4	40	51,9	1 069	40,6	556	21,1	67	41,5	1 732
Intensité modérée	8,7	37	20,2	415	18,7	256	16,1	51	18,2	759
Faible intensité	47,3	202	22,8	469	28,4	388	44,2	140	28,7	1 199
Pas de traitement	34,7	148	5,1	106	12,3	168	18,6	59	11,5	481
Établissements pour femmes	(n = 21)		(n = 331)		(n = 155)		(n = 20)		(n = 527)	
Intensité élevée	52,4	11	70,7	234	59,4	92	45,0	9	65,7	346
Intensité modérée	†	†	15,1	50	12,9	20	†	†	13,5	71
Faible intensité	†	†	10,9	36	20,0	31	35,0	7	14,8	78
Pas de traitement	23,8	5	3,3	11	7,7	12	†	†	6,1	32

^aIl manquait de l'information sur les besoins en matière de traitement selon la gravité de la consommation de substances pour 2 980 personnes incarcérées dans des établissements pour hommes et 57 personnes incarcérées dans des établissements pour femmes.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Comme le montre le tableau 15, les besoins en matière de santé mentale variaient selon les groupes ethnoculturels et entre les établissements pour hommes et pour femmes. D'après l'EBSM, la plupart des personnes instigatrices d'incidents avec violence dans les établissements pour hommes avaient démontré un besoin nul ou faible. Dans les établissements pour femmes, les personnes impliquées dans des incidents avec violence en établissement étaient réparties de

manière plus égale entre besoins nuls ou faibles, certains besoins et besoins considérables ou supérieurs.

Tableau 15*Évaluation des besoins en santé mentale*

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Besoin nul ou faible	84,3	751	73,0	2 160	70,8	1 896	83,8	522	74,5	5 329
Certains besoins	9,5	85	17,7	523	18,4	492	10,8	67	16,3	1 167
Besoins considérables ou supérieurs	6,2	55	9,4	277	10,8	289	5,5	34	9,2	655
Établissements pour femmes	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Besoin nul ou faible	39,1	9	37,5	140	41,2	68	43,5	10	38,9	227
Certains besoins	26,1	6	36,7	137	32,1	53	43,5	10	35,3	206
Besoins considérables ou supérieurs	34,8	8	25,7	96	26,7	44	†	†	25,9	151

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Expériences en établissement des personnes instigatrices d'incidents avec violence

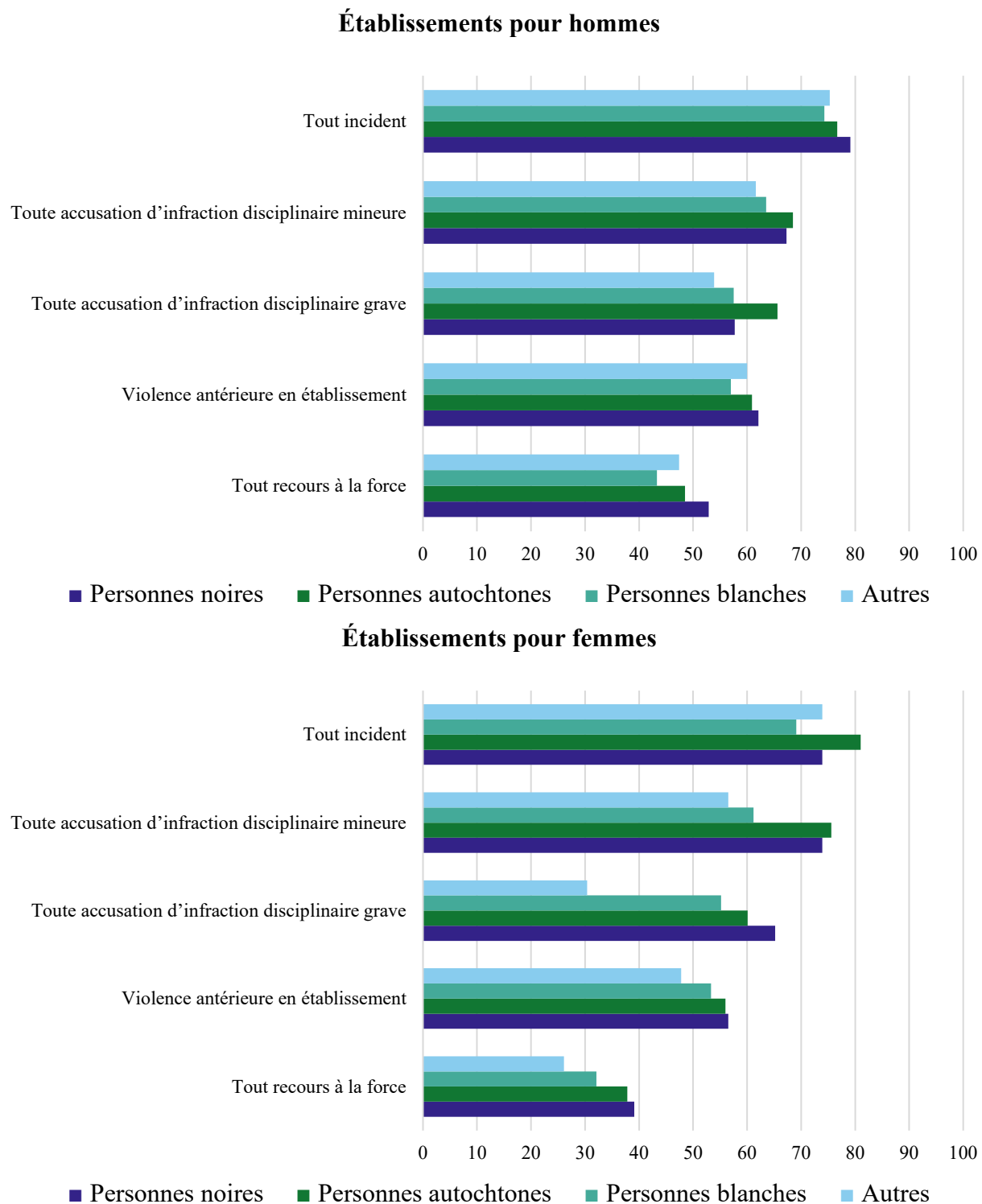
Les expériences en établissement avant l'incident à l'étude ont été examinées en ce qui concerne les incidents et les accusations d'infraction disciplinaire, les placements dans une UIS, les griefs et la participation à des interventions prosociales et à des programmes correctionnels.

Comportement en établissement. La figure 5 présente des renseignements sur les incidents en établissement, le recours à la force et les infractions disciplinaires avant l'incident avec violence dans les établissements pour hommes et pour femmes. Dans l'ensemble des établissements, les personnes instigatrices affichaient un comportement problématique en établissement avant l'incident à l'étude. Par exemple, 76,0 % des personnes dans les établissements pour hommes et 77,1 % dans les établissements pour femmes avaient déjà été désignées comme instigatrices d'un incident. Les personnes instigatrices d'incidents avec violence avaient un nombre important d'incidents antérieurs en établissement dans les établissements pour hommes ($M = 16,2$, $ET = 31,1$) et pour femmes ($M = 18,8$, $ET = 47,9$). Dans les établissements pour hommes, 65,9 % des personnes instigatrices d'incidents avec violence avaient déjà été déclarées coupables d'une infraction disciplinaire mineure, et 60,6 % d'une infraction disciplinaire grave. Cette tendance était semblable dans les établissements pour

femmes, 70,7 % des personnes instigatrices ayant déjà été déclarées coupables d'une infraction mineure et 57,7 % d'une infraction disciplinaire grave.

Figure 5

Implication antérieure dans des incidents et accusations d'infraction disciplinaire avant un incident avec violence



Remarque : Les incidents sont limités à ceux dans lesquels la personne incarcérée a été désignée comme instigatrice.

Plus de la moitié des personnes de l'échantillon avait déjà été impliquée dans des incidents avec violence en établissement (59,5 % dans les établissements pour hommes et 55,0 % dans ceux pour femmes), tandis que moins de la moitié avaient été impliquées dans des incidents en établissement comportant un recours à la force (47,0 % dans les établissements pour hommes et 35,8 % dans ceux pour femmes). Comme le montre le tableau 16, l'implication des personnes dans des incidents avec violence en établissement variait. Dans l'ensemble des établissements, la plupart des personnes instigatrices avaient déjà été impliquées dans des incidents de voies de fait (69,1 % dans les établissements pour hommes et 69,5 % dans ceux pour femmes), liés aux objets interdits (62,6 % dans les établissements pour hommes et 61,5 % dans ceux pour femmes) et liés au comportement (59,9 % dans les établissements pour hommes et 62,8 % dans ceux pour femmes).

Il y avait des disparités considérables dans le comportement en établissement selon le groupe ethnoculturel, en particulier dans les établissements pour femmes. Par exemple, les personnes noires et autochtones dans les établissements pour femmes avaient été plus fréquemment visées par des accusations d'infractions disciplinaires mineures et graves, ce qui peut refléter des disparités dans les interventions et les pratiques de surveillance des établissements. Les personnes appartenant au groupe ethnoculturel « Autres » affichaient les proportions les plus faibles d'implication antérieure dans des incidents et d'accusations d'infraction disciplinaire, bien que ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison de la petite taille des échantillons.

Tableau 16

Type d'incident impliquant la personne avant l'incident avec violence

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Voies de fait	73,3	653	70,6	2 090	66,0	1 766	68,9	429	69,1	4 938
Objets interdits	65,8	586	65,5	1 940	58,7	1 572	60,4	376	62,6	4 474
Comportement	67,1	598	61,7	1 825	56,2	1 504	57,1	356	59,9	4 283
Biens	12,5	111	16,7	494	15,4	413	12,7	79	15,3	1 097
Automutilation	8,6	77	18,3	543	17,1	458	11,1	69	16,0	1 147
Décès ou évasion	3,1	28	12,2	362	9,3	248	3,7	23	9,2	661

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Divers	32,2	287	26,0	771	30,8	824	27,8	173	28,7	2 055
Établissements pour femmes	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Voies de fait	73,9	17	72,1	269	63,6	105	65,2	15	69,5	406
Objets interdits	52,2	12	68,9	257	51,5	85	21,7	5	61,5	359
Comportement	65,2	15	67,6	252	52,7	87	56,5	13	62,8	367
Biens	†	†	18,8	70	7,9	13	†	†	14,9	87
Automutilation	17,4	4	23,6	88	21,8	36	21,7	5	22,8	133
Décès ou évasion	†	†	15,5	58	8,5	14	†	†	12,8	75
Divers	21,7	5	29,8	111	27,9	46	26,1	6	28,8	168

Remarque : Les incidents sont limités à ceux dans lesquels la personne incarcérée a été désignée comme instigatrice.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Avant l'incident avec violence, 23,7 % des personnes dans les établissements pour hommes et 12,7 % ($n = 74$) des personnes dans les établissements pour femmes avaient déjà été placées au moins une fois dans une UIS (voir le tableau 17)¹⁷. Dans les établissements pour hommes, la plupart des transfèrements vers les UIS avaient eu lieu en raison d'un comportement qui compromettrait la sécurité d'une personne ou du pénitencier (55,7 %) ou qui compromettrait la sécurité de la personne incarcérée (41,3 %)¹⁸. Dans les établissements pour femmes, la majorité des placements étaient fondés sur des motifs raisonnables visant la sécurité du pénitencier (83,8 %, $n = 62$), suivis de la sécurité des personnes incarcérées (9,5 %, $n = 7$) et de l'entrave à une enquête (6,8 %, $n = 5$). En moyenne, les personnes instigatrices d'incidents avec violence dans les établissements pour hommes ont passé 38 jours ($M = 38,0$, $ET = 49,7$) dans une UIS, tandis que celles dans les établissements pour femmes ont passé 13 jours ($M = 13,2$, $ET = 19,2$) dans une UIS. Pour un peu moins de la moitié des personnes de l'échantillon dans les établissements pour hommes, il s'agissait de leur premier placement dans une UIS (46,0 %), tandis que les 54,0 % personnes restantes avaient déjà fait l'objet d'au moins un placement dans une UIS. Cette tendance était semblable dans les établissements pour femmes, avec 54,1 % ($n = 40$) pour un premier placement dans une UIS, 21,6 % ($n = 16$) pour un deuxième, 9,5 %

¹⁷ Les résultats ne sont pas ventilés par groupe ethnoculturel pour les femmes en raison des contraintes liées à la taille de l'échantillon.

¹⁸ Le paragraphe 34(1) de la LSCMLC énonce les exigences juridiques relatives au transfèrement vers une UIS et prévoit trois motifs de transfèrement lorsqu'un membre du personnel est convaincu qu'il n'existe aucune autre solution raisonnable.

($n = 7$) pour un troisième et 14,9 % ($n = 11$) pour un quatrième placement.

Tableau 17

Placements dans une unité d'intervention structurée avant l'incident avec violence dans les établissements pour hommes

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Placement dans une UIS	27,5	245	24,2	717	21,9	586	23,9	149	23,7	1 697
Raison du placement										
Sécurité du pénitencier	63,3	155	49,7	356	59,6	349	57,7	86	55,7	946
Sécurité des personnes incarcérées	30,6	75	48,7	349	38,4	225	34,9	52	41,3	701
Interférence avec une enquête	6,1	15	1,7	12	2,0	12	7,4	11	2,9	50
Nombre de placements										
Un	41,2	101	47,3	339	47,1	276	43,6	65	46,0	781
Deux	18,8	46	20,4	146	17,6	103	21,5	32	19,3	327
Trois	16,3	40	11,7	84	13,1	77	13,4	20	13,0	221
Quatre	23,7	58	20,6	148	22,2	130	21,5	32	21,7	368

Remarque : La raison du placement et le nombre de placements sont calculés en fonction du nombre de personnes incarcérées ayant fait l'objet d'un placement.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Griefs. Comme le montre le tableau 18, la plupart des personnes impliquées dans des incidents avec violence avaient déposé au moins un grief avant l'incident. Dans les établissements pour hommes, les types de griefs les plus courants étaient liés aux conditions et à la routine (50,7 %), aux interactions (34,9 %) et aux visites ou loisirs (28,8 %). Une tendance similaire s'est dégagée dans les établissements pour femmes, les griefs les plus courants portant sur les conditions et la routine (44,7 %), les interactions (42,6 %) et les visites ou loisirs (29,8 %).

Tableau 18*Griefs déposés avant l'incident avec violence*

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	<i>(n = 891)</i>		<i>(n = 2 960)</i>		<i>(n = 2 677)</i>		<i>(n = 623)</i>		<i>(n = 7 151)</i>	
Tout grief	62,0	552	66,1	1 958	70,5	1 886	62,6	390	66,9	4 786
Conditions ou routine	45,5	405	48,5	1 435	55,4	1 482	48,2	300	50,7	3 622
Interactions	34,3	306	35,0	1 035	35,9	960	30,8	192	34,9	2 493
Visites ou loisirs	29,1	259	25,9	768	32,8	877	25,0	156	28,8	2 060
Santé	15,3	136	24,4	723	30,4	813	17,0	106	24,9	1 778
Programmes ou rétribution	15,3	136	16,7	493	24,3	651	10,9	68	18,9	1 348
Sécurité	18,9	168	15,1	448	20,2	541	15,1	94	17,5	1 251
Autres sujets	12,8	114	13,9	410	18,1	485	11,7	73	15,1	1 082
Transfèrement	14,3	127	11,2	332	11,8	315	11,7	73	11,8	847
Gestion des cas	12,7	113	10,6	314	13,0	349	8,5	53	11,6	829
Établissements pour femmes	<i>(n = 23)</i>		<i>(n = 373)</i>		<i>(n = 165)</i>		<i>(n = 23)</i>		<i>(n = 584)</i>	
Tout grief	65,2	15	73,2	273	65,5	108	56,5	13	70,0	409
Conditions ou routine	43,5	10	45,3	169	44,8	74	34,8	8	44,7	261
Interactions	56,5	13	44,8	167	35,2	58	47,8	11	42,6	249
Visites ou loisirs	21,7	5	30,0	112	31,5	52	21,7	5	29,8	174
Santé	21,7	5	28,7	107	24,8	41	26,1	6	27,2	159
Programmes ou rétribution	†	†	16,6	62	10,9	18	†	†	14,4	84
Sécurité	†	†	18,8	70	13,9	23	†	†	16,6	97
Autres sujets	†	†	13,9	52	6,7	11	†	†	11,5	67
Transfèrement	†	†	6,7	25	4,8	8	†	†	6,2	36
Gestion des cas	†	†	6,7	25	8,5	14	†	†	7,2	42

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Interventions prosociales. La participation à des interventions prosociales est présentée au tableau 19. Il y a une tendance notable de taux élevés de participation à des programmes

correctionnels et d'achèvement de ceux-ci dans tous les groupes ethnoculturels et tous les types d'établissements. Dans l'ensemble, la plupart des personnes instigatrices d'incidents avec violence avaient terminé les programmes qui leur avaient été assignés dans les établissements pour hommes (89,1 %) et pour femmes (95,7 %). L'affectation à des programmes d'intensité modérée et élevée et leur achèvement variaient; les personnes autochtones ayant souvent les taux d'affectation les plus élevés. Dans les établissements pour hommes, 38,2 % des personnes impliquées dans des incidents avec violence avaient été affectées à des programmes correctionnels d'intensité modérée et 31,2 % à des programmes d'intensité élevée. Dans les établissements pour femmes, 80,3 % des personnes instigatrices d'incidents avec violence avaient été affectées à des programmes correctionnels d'intensité modérée et 18,5 % à des programmes d'intensité élevée. Bien que les taux d'affectation aux programmes d'éducation et d'emploi aient été élevés, les taux d'achèvement, en particulier dans les établissements pour hommes, étaient considérablement inférieurs.

On a également examiné la participation à des interventions adaptées à la culture pour les personnes autochtones incarcérées dans des établissements pour hommes et pour femmes. La plupart des personnes autochtones impliquées dans des incidents avec violence avaient fait l'objet d'une évaluation initiale par un Aîné ou une Aînée (73,9 % dans les établissements pour hommes, $n = 2\ 188$; et 79,4 % dans les établissements pour femmes, $n = 296$). Il y a eu moins d'évaluations des progrès par un Aîné ou une Aînée, soit 23,4 % ($n = 692$) dans les établissements pour hommes et 34,0 % ($n = 127$) dans les établissements pour femmes. Bien que peu de personnes instigatrices d'incidents avec violence aient été identifiées comme ayant participé aux programmes préparatoires aux Sentiers autochtones dans les établissements pour hommes (6,8 %, $n = 202$) et pour femmes (5,6 %, $n = 21$), une plus grande proportion avait participé ou était en train de participer à l'initiative des Sentiers autochtones (13,6 % dans les établissements pour hommes, $n = 402$; et 22,8 % dans les établissements pour femmes, $n = 85$).

Tableau 19*Participation à des interventions prosociales avant l'incident avec violence*

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Établissements pour hommes	(n = 891)		(n = 2 960)		(n = 2 677)		(n = 623)		(n = 7 151)	
Affectation à tout programme	76,4	681	81,7	2 417	79,9	2 138	71,7	447	79,5	5 683
Achèvement de tout programme	90,9	619	87,2	2 107	90,6	1 936	89,7	401	89,1	5 063
Affectation à un programme d'intensité modérée	38,0	339	40,3	1 192	35,5	949	40,6	253	38,2	2 733
Achèvement d'un programme d'intensité modérée	72,3	245	66,4	791	75,3	715	75,5	191	71,1	1 942
Affectation à un programme d'intensité élevée	20,7	184	35,9	1 063	32,8	877	17,5	109	31,2	2 233
Achèvement d'un programme d'intensité élevée	53,8	99	54,1	575	63,7	559	53,2	58	57,8	1 291
Affectation à un programme d'éducation	65,5	584	71,8	2 125	63,8	1 709	63,2	394	67,3	4 812
Achèvement d'un programme d'éducation	50,2	293	47,0	999	47,8	817	53,8	212	48,2	2 321
Affectation à un programme d'emploi	85,0	757	90,4	2 677	85,1	2 278	87,5	545	87,5	6 257
Achèvement d'un programme d'emploi	24,2	183	21,1	566	22,3	508	20,2	110	21,8	1 367
Établissements pour femmes	(n = 23)		(n = 373)		(n = 165)		(n = 23)		(n = 584)	
Affectation à tout programme	95,7	22	91,7	342	92,1	152	82,6	19	91,6	535
Achèvement de tout programme	95,5	21	96,2	329	94,1	143	100,0	19	95,7	512
Affectation à un programme d'intensité modérée	78,3	18	81,8	305	78,8	130	69,6	16	80,3	469
Achèvement d'un programme d'intensité modérée	88,9	16	80,0	244	83,8	109	100,0	16	82,1	385
Affectation à un programme d'intensité élevée	†	†	20,1	75	17,6	29	†	†	18,5	108
Achèvement d'un programme d'intensité élevée	†	†	68,0	51	75,9	22	†	†	71,3	77

	Personnes noires		Personnes autochtones		Personnes blanches		Autres		Total	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
élevée										
Affectation à un programme d'éducation	87,0	20	80,7	301	72,7	120	73,9	17	78,4	458
Achèvement d'un programme d'éducation	45,0	9	68,1	205	55,0	66	76,5	13	64,0	293
Affectation à un programme d'emploi	78,3	18	84,7	316	75,2	124	69,6	16	81,2	474
Achèvement d'un programme d'emploi	61,1	11	67,4	213	65,3	81	75,0	12	66,9	317

Remarque : Les taux d'achèvement sont calculés en fonction du nombre de personnes incarcérées affectées à l'intervention.

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Prédicteurs de la violence en établissement. Des analyses de régression logistique binaire hiérarchique ont été effectuées pour examiner les prédicteurs de la violence en établissement dans les établissements pour hommes et pour femmes. Tout d'abord, les effets indépendants des prédicteurs (c'est-à-dire les effets principaux) ont été saisis simultanément dans le premier bloc. Les variables incluses dans le premier bloc étaient le groupe ethnoculturel¹⁹, la consommation de substances à l'admission, les besoins en santé mentale (évalués au moyen de l'EBSM), la cote de sécurité au moment de l'incident, l'impulsivité, tout antécédent de violence en établissement et l'âge au moment de l'incident. Les termes du produit représentant les interactions bidirectionnelles (c'est-à-dire la modulation) ont été inclus dans le deuxième bloc, et comprenaient : a) les besoins en matière de santé mentale et l'impulsivité et b) les besoins en matière de santé mentale et la consommation de substances²⁰.

Établissements pour hommes. En tenant compte de toutes les autres variables, le groupe ethnoculturel était un prédicteur significatif des incidents avec violence dans les établissements pour hommes (voir le tableau 20), où la probabilité d'un incident avec violence était multipliée par 1,38 pour les personnes autochtones par rapport aux personnes blanches, et était multipliée par 1,39 pour les personnes noires par rapport aux personnes blanches. En gardant toutes les autres variables constantes, les besoins en matière de santé mentale étaient également un

¹⁹ Les personnes appartenant au groupe ethnoculturel « Autres » ont été exclues de l'analyse.

²⁰ On dit que deux prédicteurs interagissent (c'est-à-dire qu'ils ont un effet conjoint) quand les effets d'une variable indépendante (besoins en santé mentale) dépendent des niveaux des autres variables indépendantes (impulsivité et consommation de substances) ou sont conditionnels à ceux-ci.

prédicteur significatif des incidents avec violence dans les établissements pour hommes, où la probabilité d'un incident avec violence était multipliée par 3,32 chez les personnes évaluées comme ayant des besoins considérables ou supérieurs par rapport aux personnes n'ayant aucun besoin ou un besoin faible. La cote de sécurité au moment de l'incident était également un prédicteur significatif, la probabilité d'un incident avec violence étant multipliée par 2,43 pour les personnes placées dans les établissements à sécurité moyenne par rapport à celles placées dans les établissements à sécurité minimale. De même, la probabilité d'un incident avec violence était multipliée par 7,66 pour les personnes placées dans les établissements à sécurité maximale par rapport à celles placées dans les établissements à sécurité minimale. Les résultats ont également montré que l'affiliation à un GMS, l'impulsivité et les antécédents de violence augmentaient aussi la probabilité d'incidents avec violence dans les établissements pour hommes. Pour ce qui est de l'âge au moment de l'incident, pour chaque unité d'augmentation de l'âge, la probabilité d'un incident avec violence diminuait de 2 %. Autrement dit, à mesure que les personnes incarcérées vieillissaient, la probabilité d'un incident avec violence diminuait.

La consommation de substances n'était pas un prédicteur significatif des incidents avec violence. Les résultats ont démontré que l'interaction entre les besoins en santé mentale et la consommation de substances n'était pas significative (omnibus de Wald $\chi^2(6) = 9,20, p = 0,16$). Cela suggère que le lien entre les besoins en santé mentale et les incidents avec violence ne dépend pas du niveau évalué de besoins en matière de consommation de substances. Enfin, les résultats ont également montré que l'interaction entre les besoins en santé mentale et l'impulsivité n'était pas significative (omnibus de Wald $\chi^2(2) = 1,94, p = 0,38$).

Tableau 20

Régression logistique examinant les incidents avec violence dans les établissements pour hommes

Prédicteur	<i>B</i>	<i>ET</i>	Wald	<i>RC</i>	IC à 95 %	<i>p</i>
Groupe ethnoculturel						
Personnes blanches	(réf.)	(réf.)	35,99	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Personnes autochtones	0,32	0,06	31,34	1,38	[1,23, 1,54]	< 0,01
Personnes noires	0,33	0,10	11,84	1,39	[1,15, 1,69]	< 0,001
Consommation de substances						
Aucun besoin immédiat	(réf.)	(réf.)	7,15	(réf.)	(réf.)	n.s.

Prédicteur	<i>B</i>	<i>ET</i>	Wald	<i>RC</i>	IC à 95 %	<i>p</i>
Besoin faible	-0,10	0,15	0,45	0,91	[0,68, 1,21]	n.s.
Besoin modéré	-0,10	0,13	0,59	0,44	[0,71, 1,17]	n.s.
Besoin élevé	0,10	0,12	0,68	1,10	[0,87, 1,40]	n.s.
EBSM						
Besoin nul ou faible	(réf.)	(réf.)	13,30	(réf.)	(réf.)	< 0,01
Certains besoins	0,34	0,28	1,50	1,41	[0,82, 2,42]	n.s.
Besoins considérables ou supérieurs	1,20	0,33	12,88	3,32	[1,72, 6,40]	< 0,001
Cote de sécurité au moment de l'incident						
Minimale	(réf.)	(réf.)	404,14	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Moyenne	0,89	0,13	50,66	2,43	[1,91, 3,11]	< 0,001
Maximale	2,08	0,14	234,42	7,99	[6,13, 10,43]	< 0,001
Affiliation à un GMS						
Non	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Oui	0,26	0,08	11,28	1,30	[1,14, 1,51]	< 0,01
Impulsivité						
Non	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Oui	0,51	0,10	27,80	1,67	[1,38, 2,02]	< 0,001
Antécédents de violence						
Non	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Oui	2,11	0,06	1 364,29	8,24	[7,37, 9,22]	< 0,001
Âge au moment de l'incident	-	0,00	63,94	0,98	[0,97, 0,98]	< 0,001
	0,02					

Remarque : ET = erreur-type; RC = rapport de cotes; IC = intervalle de confiance; réf. = groupe de référence; n.s. = non significatif.

Établissements pour femmes. En tenant compte de toutes les autres variables, le groupe ethnoculturel²¹ était un prédicteur significatif des incidents avec violence (voir le tableau 21), où la probabilité d'un incident avec violence était multipliée par 1,96 pour les personnes autochtones par rapport aux personnes blanches. Toutefois, il n'y avait pas de différence significative entre les personnes noires et les personnes blanches. Toutes les autres variables

²¹ Les personnes appartenant au groupe ethnoculturel « Autres » ont été exclues de l'analyse.

étant constantes, la cote de sécurité au moment de l'incident était également un prédicteur significatif, la probabilité d'un incident avec violence étant multipliée par 2,24 pour les personnes placées dans les établissements à sécurité moyenne par rapport à celles placées dans les établissements à sécurité minimale. De même, la probabilité d'un incident avec violence était multipliée par 7,47 pour les personnes placées dans les établissements à sécurité maximale par rapport à celles placées dans les établissements à sécurité minimale. Les résultats ont également montré que l'affiliation à un GMS et les antécédents de violence augmentaient aussi la probabilité d'incidents avec violence. Pour ce qui est de l'âge au moment de l'incident, pour chaque unité d'augmentation de l'âge, la probabilité d'un incident avec violence diminuait de 2 %.

La consommation de substances, les besoins en matière de santé mentale et l'impulsivité ne sont pas apparus comme des prédicteurs significatifs des incidents avec violence en tenant compte de toutes les autres variables. Enfin, les résultats ont également démontré que l'interaction entre les besoins en matière de santé mentale et la consommation de substances n'était pas significative (omnibus de Wald $\chi^2(6) = 6,29, p = 0,39$), pas plus que l'interaction entre les besoins en santé mentale et l'impulsivité (omnibus de Wald $\chi^2(2) = 1,93, p = 0,38$).

Tableau 21*Régression logistique examinant les incidents avec violence dans les établissements pour femmes*

Prédicteur	<i>B</i>	<i>ET</i>	Wald	<i>RC</i>	IC à 95 %	<i>p</i>
Groupe ethnoculturel						
Personnes blanches	(réf.)	(réf.)	10,07	(réf.)	(réf.)	< 0,01
Personnes autochtones	0,52	0,18	8,50	1,69	[1,19, 2,40]	< 0,01
Personnes noires	0,86	0,48	3,24	2,36	[0,93, 5,99]	n.s.
Consommation de substances						
Aucun besoin immédiat	(réf.)	(réf.)	3,18	(réf.)	(réf.)	n.s.
Besoin faible	-2,02	1,21	2,80	0,13	[0,01, 1,41]	n.s.
Besoin modéré	-0,03	0,61	0,00	0,97	[0,29, 3,20]	n.s.
Besoin élevé	0,26	0,55	0,22	0,77	[0,27, 2,26]	n.s.
EBSM						
Besoin nul ou faible	(réf.)	(réf.)	3,41	(réf.)	(réf.)	n.s.
Certains besoins	-2,33	1,27	3,36	0,10	[0,01, 1,18]	n.s.
Besoins considérables ou supérieurs	-0,62	0,90	0,48	0,54	[0,09, 3,11]	n.s.
Cote de sécurité au moment de l'incident						
Minimale	(réf.)	(réf.)	29,24	(réf.)	(réf.)	< 0,001
Moyenne	0,81	0,29	7,92	2,24	[1,28, 3,94]	< 0,01
Maximale	2,01	0,38	28,03	7,47	[3,55, 15,72]	< 0,001
Affiliation à un GMS						
Non	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Oui	0,75	0,31	6,02	2,12	[1,16, 3,87]	< 0,01
Impulsivité						
Non	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Oui	-0,08	0,40	0,04	0,92	[0,42, 2,02]	n.s.
Antécédents de violence						
Non	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Oui	2,23	0,19	131,99	9,30	[6,34, 13,60]	< 0,001
Âge au moment de l'incident	-0,02	0,01	6,20	0,98	[0,96, 0,99]	< 0,05

Remarque : ET = erreur-type; RC = rapport de cotes; IC = intervalle de confiance; réf. = groupe de référence; n.s. = non significatif.

Analyse

La présente étude avait pour objectif de fournir un portrait des caractéristiques des incidents avec violence, ainsi que du profil, des expériences en établissement et des prédicteurs individuels des personnes incarcérées sous responsabilité fédérale qui se livrent à la violence en établissement. Les résultats indiquent que les batailles entre personnes incarcérées et les voies de fait contre les personnes incarcérées étaient les types d'incidents avec violence les plus courants, se produisant fréquemment dans des établissements à niveaux de sécurité multiples et dans les régions des Prairies et de l'Ontario. Dans l'échantillon de rapports d'incidents codés, les incidents avec violence se sont produits le plus souvent dans les aires communes des établissements pour hommes, conformément à la littérature antérieure (par exemple : McNeeley, 2021; Sorensen et coll., 2011), mais se produisaient le plus souvent dans les aires privées des établissements pour femmes. De plus, conformément à des recherches antérieures (par exemple : Sorensen et coll., 2011), des armes n'ont pas été couramment utilisées par les personnes instigatrices lors des incidents. Les incidents avec violence se sont généralement produits en dehors des heures normales, contrairement aux résultats précédents (par exemple : Taaka et coll., 2024). En ce qui concerne les mesures disciplinaires et les règlements, les résultats en matière de gestion des cas et le retour en cellule ou un isolement cellulaire étaient les résultats les plus fréquents.

Le recours à la force par le personnel a été plus fréquent dans les incidents impliquant des personnes noires dans les établissements pour hommes (37,1 %) et pour femmes (30,4 %). Ces constatations ne tiennent pas compte d'autres facteurs, comme la gravité de l'incident, le contexte ou le comportement antérieur, et doivent donc être interprétées avec prudence. Bien que ces résultats concordent avec des recherches antérieures (par exemple : Hanby et coll., 2023), ils soulèvent d'importantes questions sur les différences potentielles dans les interventions des établissements qui méritent un examen plus approfondi. Les disparités observées peuvent refléter une série de facteurs contributifs, notamment la dynamique situationnelle, les pratiques de l'établissement et les influences systémiques générales; toutefois, la présente analyse n'isole pas la contribution unique des caractéristiques ethnoculturelles. Par conséquent, d'autres recherches utilisant des méthodes multivariées sont nécessaires pour mieux comprendre ces relations. Ces constatations soulignent l'importance d'envisager des approches de gestion des incidents tenant

compte des traumatismes et axées sur l'équité en milieu correctionnel.

Les personnes incarcérées ont été examinées en fonction de variables pertinentes telles que les caractéristiques démographiques, le risque et les besoins liés aux facteurs criminogènes et le comportement en établissement. Les incidents avec violence en établissement ont été le plus souvent provoqués par des personnes autochtones et blanches qui étaient jeunes, célibataires et purgeaient une peine d'une durée déterminée. Les infractions liées aux homicides et aux voies de fait étaient plus fréquentes chez les personnes instigatrices des établissements pour hommes et pour femmes. La plupart d'entre elles avaient des besoins complexes tels que des cotes élevées pour le risque statique, les besoins dynamiques et l'IRC, ainsi qu'un faible potentiel de réinsertion sociale dans les établissements pour hommes. Dans les établissements pour femmes, les personnes présentaient également des cotes élevées pour les besoins dynamiques et l'IRC, mais présentaient une plus grande variabilité dans les domaines du risque statique et du potentiel de réinsertion sociale. Dans l'ensemble, les personnes instigatrices d'incidents avec violence avaient le plus souvent des niveaux de responsabilisation et de motivation moyens, et la majorité d'entre elles faisaient preuve d'engagement à l'égard de leur Plan correctionnel. Dans les établissements pour hommes, environ un tiers des personnes présentaient des facteurs de réceptivité, comparativement à environ la moitié dans les établissements pour femmes. La plupart des personnes dans les établissements pour hommes avaient des besoins en matière de consommation de substances et de santé mentale de faible intensité ou aucun besoin. Dans les établissements pour femmes, la majorité d'entre elles avaient des besoins élevés en matière de consommation de substances, alors que certaines avaient des besoins faibles ou aucun besoin en matière de santé mentale.

La plupart des personnes incarcérées impliquées dans des incidents avec violence avaient également été désignées comme instigatrices de multiples incidents antérieurs en établissement, dont souvent des incidents avec violence en établissement. Seule une faible proportion de personnes avaient été placées dans une UIS avant de provoquer un incident avec violence. Environ les deux tiers des personnes avaient déposé un grief avant l'incident avec violence dans les établissements pour hommes et pour femmes, la plupart des plaintes portant sur des problèmes liés aux conditions, à la routine ou aux interactions. En ce qui concerne la participation aux interventions prosociales, la très grande majorité des personnes instigatrices avaient terminé les programmes qu'on leur avait assignés. Bien que l'affectation aux

programmes d'éducation et d'emploi ait été élevée, les taux d'achèvement étaient faibles. La plupart des personnes autochtones avaient fait l'objet d'un examen initial par un Aîné ou une Aînée, mais peu avaient fait l'objet d'un examen des progrès par un Aîné ou une Aînée. De même, la participation aux programmes préparatoires aux Sentiers autochtones était très faible dans les établissements pour hommes et pour femmes, bien que ces chiffres aient été plus élevés pour l'initiative des Sentiers autochtones.

Les personnes dans les établissements à sécurité moyenne et surtout maximale étaient plus susceptibles de provoquer un incident avec violence que celles dans les établissements à sécurité minimale. Les travaux de Taaka et ses collaborateurs (2024) ont révélé que les personnes de leur échantillon ayant commis des voies de fait contre le personnel avaient une cote de sécurité plus élevée que celles qui n'avaient pas commis de voies de fait contre le personnel. Ce constat est conforme aux attentes, étant donné que la cote de sécurité d'une personne incarcérée est liée au risque perçu qu'elle représente pour les autres (Taaka et coll., 2024) et que la population des établissements à sécurité maximale présente des besoins et un risque plus élevés que celle des établissements à sécurité inférieure (Rodriguez, 2023).

L'affiliation à un GMS, l'impulsivité et les antécédents de violence étaient également des prédicteurs significatifs pour les hommes, mais seuls l'affiliation à un GMS et les antécédents de violence étaient des prédicteurs significatifs pour les femmes. Notre constatation que l'affiliation à un GMS était un prédicteur significatif des incidents avec violence chez les hommes et les femmes correspond aux constatations d'autres recherches (par exemple : Brabyn et coll., 2023; Pyrooz et coll., 2011; Sorensen et coll., 2024; Taaka et coll., 2024; Worrall et Morris, 2012). Comme dans des recherches antérieures, on a remarqué que les jeunes étaient plus susceptibles de provoquer des incidents avec violence que les personnes plus âgées (par exemple : Glazener et Nakamura, 2020; Listwan et coll., 2014; Steiner et Wooldredge, 2020). Cette constatation pourrait être liée à des facteurs tels que des difficultés de régulation émotionnelle, une tentative de faire ses preuves auprès d'autres personnes incarcérées ou le désir de se joindre à un gang (Arbach-Lucioni et coll., 2012; New Zealand Police Association, 2021).

Le statut ethnoculturel est apparu comme un prédicteur significatif de la violence en établissement, avec une probabilité accrue pour les personnes autochtones et noires par rapport aux personnes blanches. Ces constatations ne doivent pas être interprétées comme des caractéristiques inhérentes à ces groupes, mais plutôt comme le reflet d'inégalités systémiques et

structurelles générales. Comme le notent Taaka et ses collaborateurs (2024), la race et l'origine ethnique servent souvent de substituts à des facteurs sous-jacents qui touchent de manière disproportionnée certains groupes, comme l'exposition aux traumatismes, la marginalisation socioéconomique et les préjugés en établissement. Dans le contexte canadien, la surreprésentation des personnes autochtones et noires en milieu correctionnel peut être influencée par les répercussions historiques et continues de la colonisation, du racisme systémique et de l'accès différentiel à des soutiens adaptés à la culture. Par conséquent, les tendances observées peuvent être façonnées par une interaction complexe de facteurs sociaux, structurels et liés à l'établissement, plutôt que par les seules caractéristiques individuelles.

Alors que les besoins en matière de consommation de substances n'étaient pas un prédicteur des incidents avec violence chez les hommes ou les femmes, le fait d'avoir des besoins considérables ou supérieurs en matière de santé mentale était un prédicteur significatif pour les hommes seulement. Il est important de souligner que le score obtenu à l'EBSM intègre le comportement dans la définition, de sorte que l'on s'attend à ce que les personnes qui ont des comportements plus difficiles aient également des besoins plus élevés. Des recherches antérieures ont montré que la santé mentale à elle seule augmente rarement le risque (par exemple : Stewart et Wilton, 2017). Les interactions entre les besoins en santé mentale et d'autres variables telles que les besoins en matière de consommation de substances et l'impulsivité ont été explorées, mais n'étaient pas significatives pour prédire les incidents avec violence dans cette étude. Cependant, d'autres variables qui n'ont pas été prises en compte, comme les traumatismes, pourraient mieux expliquer la relation complexe entre les besoins en santé mentale et les incidents en établissement. Henry (2020) a constaté que les expériences d'adversité ont partiellement atténué la relation entre ces besoins et les violations des règlements au sein des établissements, ce qui suggère que l'adversité à laquelle sont confrontées les personnes incarcérées peut jouer un rôle important dans les incidents avec violence. L'utilisation de stratégies de gestion tenant compte des traumatismes peut aider à atténuer ces facteurs de stress et à réduire l'incidence de violence en établissement (Henry, 2020).

Limites de l'étude et orientations futures

Il est important de noter que la présente étude se limite à l'utilisation des données administratives disponibles, et comporte plusieurs limites associées aux rapports d'incident. Bon nombre des rapports d'incident codés, en particulier ceux des établissements pour hommes,

manquaient d'information dans de nombreux domaines de codage désignés, comme la raison de l'incident et le niveau de blessure. Par exemple, le rapport d'incident comprend de nombreuses sections non obligatoires qui sont souvent laissées vides, et une grande partie des renseignements détaillés sur un incident avec violence est souvent incluse dans le résumé narratif, qui ne peut pas être extrait. De plus, les rapports d'incident sont rarement réexaminés pour inclure de nouveaux renseignements résultant des processus tels que des enquêtes internes ou toute accusation criminelle portée après la rédaction du rapport original. Plusieurs initiatives, soit une formation accrue, des bulletins de sécurité, des enquêtes et des recommandations, pourraient avoir eu une incidence sur la qualité des rapports d'incident au cours de l'étude et en avoir à l'avenir. Il peut également y avoir des répercussions de la pandémie de COVID-19, notamment en lien avec la gestion de la population et les politiques, qui ne peuvent être mesurées.

Bien que les constatations de la présente étude mettent en lumière les caractéristiques des incidents avec violence dans les établissements du SCC, il existe des nuances entre les régions et les types d'établissements qui peuvent ne pas être saisies. Par exemple, la conception physique des établissements peut différer considérablement entre les établissements pour hommes et pour femmes, ainsi qu'entre les établissements à sécurité maximale, moyenne et minimale. Même au sein d'un même type d'établissement, comme les établissements à sécurité moyenne pour hommes, il existe des différences dans la conception physique et les caractéristiques de sécurité et de surveillance des établissements qui peuvent être attribuées à des changements dans les philosophies de conception au fil du temps. Des recherches antérieures menées au sein du SCC ont révélé que la conception des établissements a une incidence sur divers comportements en établissement, comme les infractions disciplinaires, même après la prise en compte des données démographiques, des infractions, des peines et des renseignements liés au risque (Gobeil, 2014). Dans les établissements qui hébergent des personnes dans des unités résidentielles de type appartement plutôt que dans des blocs cellulaires, comme dans d'autres établissements du SCC, cela ajoute une couche supplémentaire de considérations relatives à la gestion pour le personnel et pourrait entraîner un niveau accru de violence. Les recherches futures pourraient se fonder sur des variables liées au personnel, telles que la formation, l'expérience et l'identité ethnoculturelle, ainsi que des audits de la culture en établissement et des entretiens qualitatifs pour compléter les données administratives et fournir un aperçu plus approfondi de la dynamique de la violence en établissement.

Au-delà de la conception de l'établissement, la présente étude n'a pas pris en compte les aspects potentiels tels que les facteurs de gestion de l'établissement, la culture de l'établissement ou les relations avec le personnel qui peuvent avoir une incidence sur la violence en établissement. Wooldredge (2020) soutient que ces composantes et d'autres éléments de la culture et de la gestion carcérales peuvent jouer un rôle important dans les infractions avec violence et la victimisation au sein des établissements, ce qui met en évidence un domaine potentiel d'amélioration pour les rapports d'incident et les recherches futures. Des recherches antérieures suggèrent que les établissements de niveau de sécurité supérieur ainsi que ceux qui ont des problèmes liés à la surpopulation ont tendance à subir plus de violence contre le personnel correctionnel (Gaes et McGuire, 1985; Steiner et coll., 2014; Steiner et Wooldredge, 2017), ce qui indique qu'il pourrait s'agir d'une avenue digne d'être explorée. Il serait également utile pour les recherches futures d'examiner les prédicteurs par type d'incident, comme les voies de fait contre une personne incarcérée par rapport à celles contre le personnel. Bien qu'une étude menée par Taaka et ses collaborateurs (2024) ait examiné comment diverses caractéristiques différaient en fonction de la gravité des voies de fait contre le personnel²², cette recherche n'a pas encore été étendue à l'examen des différences entre les différents types d'incidents.

Cette étude confirme les principaux prédicteurs individuels de violence en établissement tout en mettant en évidence d'importantes disparités ethnoculturelles. Ces constatations concordent avec la littérature existante et soulignent la nécessité d'interpréter les facteurs de risque dans leurs contextes culturels et systémiques élargis. Il s'agit de répliques essentielles compte tenu de l'importance du contexte culturel dans la généralisation des facteurs de risque d'incidents avec violence dans les établissements correctionnels (Butler et coll., 2022). Étant donné que la meilleure prédiction du comportement humain consiste généralement à examiner l'interaction entre les variables individuelles et situationnelles (McGuire, 2018), une étude approfondie de la violence en établissement nécessite de prendre en compte les relations complexes entre les facteurs individuels et les milieux carcéraux. À l'avenir, les recherches pourraient bénéficier de l'adoption de cadres intersectionnels, tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture afin d'explorer comment la conception de l'établissement, les relations entre le personnel et l'accès aux programmes influencent les résultats.

²² Les incidents ont été classés selon trois niveaux (aucune blessure, sans gravité et grave) en fonction de la gravité des blessures de l'agent ou de l'agent(e) et du degré de soins médicaux requis pour traiter les blessures.

Bibliographie

- Arbach-Lucioni, K., Martinez-Garcia, M., et Andres-Pueyo, A. (2012). Risk factors for violent behavior in prison inmates. *Criminal Justice and Behaviour*, 39, 1219-1239.
<https://doi.org/10.1177/009385481244875>
- Baggio, S., Peigné, N., Heller, P., Gétaz, L., Liebreinz, M., et Wolff, H. (2020). Do overcrowding and turnover cause violence in prison? *Frontiers in Psychiatry*, 10, 1015–1015.
<https://doi.org/10.3389/fpsy.2019.01015>
- Bierie, D. M. (2012). Is tougher better? The impact of physical prison conditions on inmate violence. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 56(3), 338–355. <https://doi.org/10.1177/0306624X11405157>
- Blevins, K. R., Johnson Listwan, S., Cullen, F. T., et Lero Jonson, C. (2010). A General Strain Theory of prison violence and misconduct: An integrated model of inmate behavior. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 26(2), 148–166.
<https://doi.org/10.1177/104398620935936>
- Brabyn, L., Day, A., Grace, R., et Tamatea, A. (2023). Understanding prison violence in Aotearoa New Zealand using machine learning. *New Zealand Geographer*, 79, 234-245.
<https://doi.org/10.1111/nzg.12374>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2019). *Bureau de l'enquêteur correctionnel – Rapport annuel 2018-2019*. Consulté à l'adresse : <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/bureau-enqueteur-correctionnel-rapport-annuel-2018-2019>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2024). *Bureau de l'enquêteur correctionnel – Rapport annuel 2023-2024*. Consulté à l'adresse : <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2023-2024>
- Butler, M., McNamee, C. B., et Kelly, D. (2022). Risk factors for interpersonal violence in prison: Evidence from longitudinal administrative prison data in Northern Ireland. *Journal of Interpersonal Violence*, 37, 15–16. NP14610–NP14632.
<https://doi.org/10.1177/08862605211006363>
- Camlibel, D. A., Can, S. H., et Hendy, H. M. (2021). Predictors of violence reported by female and male inmates in Wisconsin state prisons. *Women & Criminal Justice*, 31(6), 505–517. <https://doi.org/10.1080/08974454.2021.1892565>
- Cihan, A., et Sorensen, J. R. (2019). Examining developmental patterns of prison misconduct: An integrated model approach. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 63(14), 2406–2421.
<https://doi.org/10.1177/0306624X19849565>

- DeLisi, M., Drury, A. J., et Elbert, M. J. (2019). Do behavioral disorders render gang status spurious? New insights. *International Journal of Law and Psychiatry*, 62, 117–124. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2018.12.007>
- Gaes, G. G., et McGuire, W. J. (1985). Prison violence: The contribution of crowding versus other determinants of prison assault rates. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 22(1), 41-65. <https://doi.org/10.1177/0022427885022001003>
- Glazener, E., et Nakamura, K. (2020). Examining the link between prison crowding and inmate misconduct: Evidence from prison-level panel data. *Justice Quarterly*, 37(1), 109–131. <https://doi.org/10.1080/07418825.2018.1495251>
- Gobeil, R. (2014). *Comportement des délinquants : les effets de l'aménagement des établissements* (rapport de recherche R-331). Service correctionnel du Canada.
- Hanby, L., Smeth, A., et Cram, S. (2023). *Profil et expérience en établissement des délinquants impliqués dans des incidents avec recours à la force* (rapport de recherche R-457). Service correctionnel du Canada.
- Henry, B. F. (2020). Adversity, mental health, and substance use disorders as predictors and mediators of rule violations in U.S. prisons. *Criminal Justice and Behavior*, 47(3), 271–289. <https://doi.org/10.1177/0093854819896844>
- Howard, M. V. A., Corben, S. P., Raudino, A., et Galouzis, J. J. (2020). Maintaining safety in the prison environment: A multilevel analysis of inmate victimisation in assaults. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 64(10–11), 1091–1113. <https://doi.org/10.1177/0306624X19871633>
- Lahm, K. F. (2009). Inmate assaults on prison staff: A multilevel examination of an overlooked form of prison violence. *The Prison Journal*, 89(2), 131–150. <https://doi.org/10.1177/0032885509334743>
- Listwan, S. J., Daigle, L. E., Hartman, J. L., et Guastafarro, W. P. (2014). Poly-victimization risk in prison: The influence of individual and institutional factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(13), 2458–2481. <https://doi.org/10.1177/0886260513518435>
- McCorkle, R. C., Miethe, T. D., et Drass, K. A. (1995). The roots of prison violence: A test of the deprivation, management, and “not-so-total” institution models. *Crime and Delinquency*, 41(3), 317–331. <https://doi.org/10.1177/0011128795041003003>
- McGuire, J. (2018). *Understanding prison violence: A rapid evidence assessment*. Consulté à l'adresse : <https://www.gov.uk/government/publications/understanding-prison-violence-a-rapid-evidence-assessment>

- McNeeley, S. (2021). Situational risk factors for inmate-on-staff assaults. *The Prison Journal*, 101(3), 352–373. <https://doi.org/10.1177/00328855211010478>
- Meade, B., Wasileski, G., et Hunter, A. (2021). The effects of victimization prior to prison on victimization, misconduct, and sanction severity during incarceration. *Crime and Delinquency*, 67(12), 1856–1878. <https://doi.org/10.1177/0011128720977440>
- Motiuk, L. L., et Vuong, B. (2018). *Élaboration et validation d'un Indice du risque criminel (IRC) pour les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada* (rapport de recherche R-403). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- New Zealand Police Association. (2021). *High price of gang life*. Consulté à l'adresse : <https://www.policeassn.org.nz/news/high-price-of-gang-life#/>
- Pérez, D. M., Gover, A. R., Tennyson, K. M., et Santos, S. D. (2010). Individual and institutional characteristics related to inmate victimization. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 54(3), 378–394. <https://doi.org/10.1177/0306624X09335244>
- Pyrooz, D. C., et Mitchell, M. M. (2020). The use of restrictive housing on gang and non-gang affiliated inmates in U.S. prisons: Findings from a national survey of correctional agencies. *Justice Quarterly*, 37, 590-615. <https://doi.org/10.1080/07418825.2019.1574019>
- Ricciardelli, R., et Sit, V. (2016). Producing social (dis)order in prison: The effects of administrative controls on prisoner-on-prisoner violence. *The Prison Journal*, 96(2), 210–231. <https://doi.org/10.1177/0032885515618362>
- Rocheleau, A. M. (2013). An empirical exploration of the “pains of imprisonment” and the level of prison misconduct and violence. *Criminal Justice Review*, 38(3), 354–374. <https://doi.org/10.1177/0734016813494764>
- Rodriguez, N., et Waggoner, K. (2023). Space matters: An examination of the circumstances surrounding violence against correctional staff. *Journal of Criminal Justice*, 86, article 102072. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2023.102072>
- Schenk, A. M., et Fremouw, W. J. (2012). Individual characteristics related to prison violence: A critical review of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 17(5), 430–442. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2012.05.005>
- Service correctionnel du Canada. (2016a). *Directive du commissaire 568-1 : Consignation et signalement des incidents de sécurité*. Consulté à l'adresse : <https://053gc.sharepoint.com/sites/CSC-HUBDOCS/Shared%20Documents/sector/policy-politiques/commissioner-directives-commissaire/568-1-cd-fra.pdf>

- Service correctionnel du Canada. (2016b). *Directive du commissaire 568-3 : Identification et gestion des groupes menaçant la sécurité*. Consulté à l'adresse : <https://053gc.sharepoint.com/sites/CSC-HUBDOCS/Shared%20Documents/sector/policy-politiques/commissioner-directives-commissaire/568-3-cd-fra.pdf>
- Service correctionnel du Canada. (2021a). *Directive du commissaire 580 : Mesures disciplinaires prévues à l'endroit des détenus*. Consulté à l'adresse : <https://053gc.sharepoint.com/sites/CSC-HUBDOCS/Shared%20Documents/sector/policy-politiques/commissioner-directives-commissaire/580-cd-fra.pdf>
- Service correctionnel du Canada. (2021b). *Lignes directrices 726-2 : Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*. Consulté à l'adresse : <https://053gc.sharepoint.com/sites/CSC-HUBDOCS/Shared%20Documents/sector/policy-politiques/commissioner-directives-commissaire/726-2-gl-fra.pdf>
- Sorensen, J. R., et Reidy, T. J. (2019). Nothing to lose? An examination of prison misconduct among life-without-parole inmates. *The Prison Journal*, 99(1), 46–65. <https://doi.org/10.1177/0032885518814719>
- Sorensen, J. R., Cihan, A., et Reidy, T. J. (2024). Gang affiliation and prison violence: A comparison of matching analyses. *Journal of Experimental Criminology*. <https://doi.org/10.1007/s11292-024-09619-8>
- Sorensen, J. R., Cunningham, M. D., Vigen, M. P., et Woods, S. O. (2011). Serious assaults on prison staff: A descriptive analysis. *Journal of Criminal Justice*, 39(2), 143–150. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2011.01.002>
- Steiner, B., Butler, H. D., et Ellison, J. M. (2014). Causes and correlates of prison inmate misconduct: A systematic review of the evidence. *Journal of Criminal Justice*, 42(6), 462–470. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2014.08.001>
- Steiner, B., Ellison, J. M., Butler, H. D., et Cain, C. M. (2017). The impact of inmate and prison characteristics on prisoner victimization. *Trauma, Violence & Abuse*, 18(1), 17–36. <https://doi.org/10.1177/1524838015588503>
- Steiner, B., et Wooldredge, J. (2017). Individual and environmental influences on prison officer safety. *Justice Quarterly*, 34, 324–349. <https://doi.org/10.1080/07418825.2016.1164883>
- Steiner, B., et Wooldredge, J. (2020). *Understanding and reducing prison violence: An integrated social control-opportunity perspective*. Routledge.
- Steinke, P. (1991). Using situational factors to predict types of prison violence. *Journal of Offender Rehabilitation*, 17(1–2), 119–132. https://doi.org/10.1300/J076v17n01_09

- Stewart, L. A., et Wilton, G. (2017). *Troubles mentaux concomitants : prévalence et incidence sur les résultats en établissement* (rapport de recherche R-379). Service correctionnel du Canada.
- Taaka, S. S., Tamatea, A., et Polaschek, D. L. L. (2024). Predicting physical violence against corrections officers across three levels of severity using individual and environmental characteristics. *Journal of Interpersonal Violence*, article 8862605241287802. <https://doi.org/10.1177/08862605241287802>
- van Ginneken, E. F. J. C., et Wooldredge, J. (2024). Offending and victimization in prisons: New theoretical and empirical approaches. *International Journal of Law, Crime and Justice*, 77, article 100667. <https://doi.org/10.1016/j.ijlcrj.2024.100667>
- Williams, C.L., et Porter, J. R. (2016). An examination of inmate physical assaults on jail correctional staff: Exploring inmate-level and jail-level conditions in the United States. *Deviant Behavior*, 37(11), 1239–1251. <https://doi.org/10.1080/01639625.2016.1170546>
- Wolff, N., Shi, J., et Siegel, J. (2009). Understanding physical victimization inside prisons: Factors that predict risk. *Justice Quarterly*, 26(3), 445–475. <https://doi.org/10.1080/07418820802427858>
- Wood, S. R., et Buttarro, A. (2013). Co-occurring severe mental illnesses and substance abuse disorders as predictors of state prison inmate assaults. *Crime & Delinquency*, 59(4), 510–535. <https://doi.org/10.1177/0011128712470318>
- Wooldredge, J. (2020). Prison culture, management, and in-prison violence. *Annual Review of Criminology*, 3(1), 165–188. <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-011419-041359>
- Worrall, J. L., et Morris, R. G. (2012). Prison gang integration and inmate violence. *Journal of Criminal Justice*, 40(5), 425–432. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2012.06.002>

Annexe A : Groupes ethnoculturels et options d'auto-identification

Groupe ethnoculturel	Options d'auto-identification raciale dans le Système de gestion des délinquant(e)s
Personnes asiatiques	Arabe, Arabe/Asiatique occidentale, Asiatique de l'Est et du Sud-Est, Asiatique du Sud, Asiatique occidentale, Asiatique, Chinois, Indien oriental, Philippin, Japonais, Coréen, Asiatique du Sud, Asiatique du Sud-Est.
Personnes noires	Noir, Caribéen, Africain subsaharien.
Personnes blanches	Blanc, Îles britanniques, Français, Européen de l'Est, Européen du Nord, Européen du Sud, Européen de l'Ouest.
Personnes hispaniques	Hispanique, Latino-Américain.
Personnes autochtones	Premières Nations, Inuit, Métis, Innu.
Personnes multiraciales ou biraciales	Multiracial/ethnique.
Autres	Océanie, ne peut préciser, autre, inconnue, aucune race répertoriée.

Annexe B : Tableaux supplémentaires sur les caractéristiques des incidents avec violence

Tableau B1

Nombre de personnes ayant commis l'agression, de victimes et de complices dans un incident avec violence

	Établissements pour hommes (n = 1 226)		Établissements pour femmes (n = 184)		Total (n = 1 410)	
	%	n	%	n	%	n
Nombre de personnes ayant commis l'agression						
Une	64,4	789	75,5	139	65,8	928
Deux	10,8	133	14,7	27	11,3	160
Trois ou plus	24,8	304	9,8	18	22,8	322
Nombre de victimes						
Une	88,3	1 082	91,3	168	88,7	1 250
Deux	5,4	66	6,5	12	5,5	78
Trois ou plus	2,9	35	†	†	2,7	38
Nombre de personnes complices						
Aucune	89,2	1 093	84,8	156	88,6	1 249
Une	6,8	83	11,4	21	7,4	104
Deux	1,6	20	3,3	6	1,8	26
Trois ou plus	2,4	30	†	†	2,2	31

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Tableau B2

Raison de l'incident

	Établissements pour hommes (n = 1 226)		Établissements pour femmes (n = 184)		Total (n = 1 410)	
	%	n	%	n	%	n
Ambiguë ou non décrite	63,2	775	27,2	50	58,8	825
Provocation ou désaccord	14,8	182	50,5	93	19,5	275
Mécontentement	13,1	160	7,6	14	12,3	174
Autre	4,5	55	5,4	10	4,6	65
Liée aux gangs	2,0	24	7,1	13	2,6	37
Vol	1,5	18	†	†	1,3	18
Liée à des dettes	1,0	12	†	†	1,1	16

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Tableau B3

Réaction de la victime (personne incarcérée ou membre du personnel)

	Établissements pour hommes (<i>n</i> = 1 226)		Établissements pour femmes (<i>n</i> = 184)		Total (<i>n</i> = 1 410)	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Défense	39,7	487	54,3	100	41,6	587
Aucune preuve de défense	32,1	394	25,5	47	31,3	441
Ambiguë ou non décrite	17,7	217	15,2	28	17,4	245
Recours à la force par le personnel	10,2	125	4,3	8	9,4	133
Non-consentement verbal	†	†	†	†	†	†

† Information retirée en raison de fréquences inférieures à cinq dans une catégorie.

Annexe C : Examen d'autres indicateurs de besoins dynamiques

	Établissements pour hommes (n = 7 151) ^a		Établissements pour femmes (n = 584) ^b		Total (n = 7 735)	
	%	n	%	n	%	n
Capacité de résoudre les problèmes						
<i>Idées étroites et rigides</i>	59,3	3 817	40,3	211	57,9	4 028
<i>Capacité limitée de reconnaître ses problèmes</i>	73,2	4 734	67,9	361	72,8	5 095
<i>Capacité limitée de générer des choix</i>	81,4	5 257	87,5	461	81,9	5 718
<i>Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences</i>	76,3	4 930	72,9	385	76,1	5 315
<i>Difficulté à faire face au stress</i>	73,8	4 672	93,2	492	75,3	5 164
<i>Renonce rapidement lorsque mis au défi</i>	42,1	2 576	54,9	268	43,1	2 844
Maîtrise de soi						
<i>Impulsivité</i>	88,2	5 699	89,1	473	88,3	6 172
<i>Recherche de sensations fortes</i>	48,3	3 038	45,8	232	48,1	3 270
Aptitudes interpersonnelles						
<i>Capacité limitée de s'affirmer</i>	28,9	1 843	51,1	267	30,5	2 110
<i>Aptitude limitée à écouter</i>	35,5	2 255	26,1	136	34,8	2 391
<i>Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels</i>	79,3	5 090	85,5	448	79,8	5 538
<i>Manipule les autres pour atteindre ses objectifs</i>	49,0	3 062	44,0	222	48,6	3 284
<i>Capacité d'empathie limitée</i>	64,1	4 068	38,6	199	62,2	4 267
Agressivité générale						
<i>Fait souvent des crises de colère</i>	41,7	2 596	47,6	250	42,1	2 846
<i>Réprime souvent sa colère</i>	29,4	1 806	52,9	274	31,2	2 080
<i>Agit souvent d'une manière agressive</i>	60,1	3 843	49,8	260	59,3	4 103
<i>Tolérance limitée aux frustrations</i>	60,3	3 790	64,3	332	60,6	4 122
<i>Interprétation fréquente de situations neutres comme hostiles</i>	36,2	2 224	38,4	190	36,3	2 414
Attitudes criminelles générales						

	Établissements pour hommes (<i>n</i> = 7 151) ^a		Établissements pour femmes (<i>n</i> = 584) ^b		Total (<i>n</i> = 7 735)	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<i>Attitude négative envers le système de justice pénale</i>	73,6	4 761	46,9	248	71,6	5 009
<i>Attitude négative envers le système correctionnel</i>	52,8	3 399	31,8	168	51,2	3 567
<i>Fierté à l'égard des exploits criminels</i>	22,3	1 397	9,3	48	21,4	1 445
<i>Attitude anticonformiste à l'égard de la société</i>	80,4	5 200	62,6	328	79,0	5 528
<i>Valorise l'abus d'alcool ou d'autres drogues</i>	70,8	4 529	42,6	223	68,7	4 752
Attitudes en matière de violence						
<i>Attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but</i>	70,0	4 511	50,5	261	68,6	4 772
<i>Attitude favorable à la violence psychologique ou expressive</i>	63,3	4 063	55,4	288	62,7	4 351
Justifications						
<i>Nie le crime ou se sert d'excuses pour justifier ou minimiser le crime</i>	62,7	4 051	46,6	248	61,5	4 299

^aLes cotes attribuées dans les domaines de besoins liés aux facteurs dynamiques étaient manquantes pour de 681 à 1 035 personnes incarcérées dans des établissements pour hommes.

^bLes cotes attribuées dans les domaines de besoins liés aux facteurs dynamiques étaient manquantes pour de 52 à 96 personnes incarcérées dans des établissements pour femmes.